

**BANQUE
MIGROS**

**Rapport annuel
2022**

En 2022, la Banque Migros a nettement progressé, tant en termes de revenus que de volume. Ainsi, les dépôts de la clientèle se sont accrus de 5,3% à 44.5 milliards de francs, et les prêts à la clientèle de 8,4% à 48.8 milliards de francs. Quant au nombre de mandats de gestion de patrimoine, il a augmenté de 17,0%. Tous secteurs d'activité confondus, le produit d'exploitation a progressé de 7,8% à 703 millions de francs. La Banque Migros a mis à profit sa rentabilité pour investir de manière ciblée dans le développement et l'élargissement de ses activités de base; dans ce contexte, ses charges d'exploitation se sont élevées à 387 millions de francs (+13,0%). Le bénéfice après impôts s'est établi à 240 millions de francs, au niveau de l'exercice précédent.

Fabrice Zumbrunnen
Président du Conseil d'administration

Manuel Kunzelmann
Président de la Direction générale (CEO)

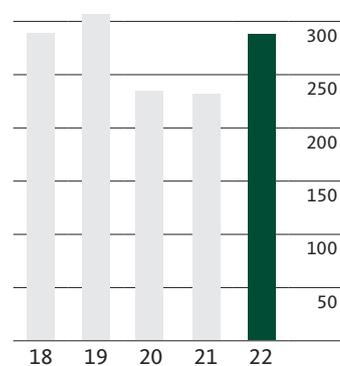
Table des matières

Avant-propos du président du Conseil d'administration	4
Rapport de situation de l'exercice 2022	5
Bilan au 31 décembre 2022	8
Compte de résultat 2022	9
Utilisation du bénéfice	10
Tableau des flux de trésorerie 2022	11
État des capitaux propres	12
Annexe aux comptes annuels	13
Informations relatives au bilan	26
Informations relatives aux opérations hors bilan	43
Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles	44
Rapport de l'organe de révision	46
Rapport sur le développement durable	50
Gouvernance d'entreprise	56
Structure de distribution	70

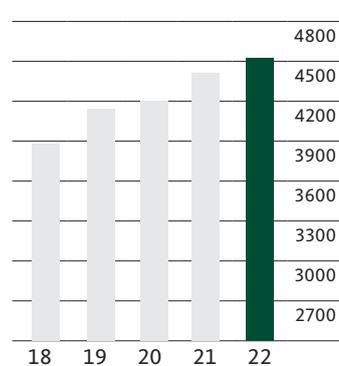
Comptes annuels en millions de francs / Variation

	2022	Année précédente	
Somme du bilan	57 261	54 647	+4,8%
Prêts à la clientèle	48 839	45 074	+8,4%
Dépôts de la clientèle ¹	44 476	42 218	+5,3%
Capitaux propres ²	4 572	4 329	+5,6%
Produit d'exploitation	703	652	+7,8%
Charges d'exploitation	387	342	+13,0%
Résultat opérationnel	292	234	+24,5%
Bénéfice de l'exercice	240	240	+0,2%
Dépôts de la clientèle	14 634	16 806	-12,9%
Volume des fonds	3 344	3 589	-6,8%
Effectif du personnel ³	1 594	1 484	+7,4%
Nombre de succursales	71	71	+0
Normes de fonds propres			
Fonds propres pouvant être pris en compte	4 572	4 259	+7,3%
Fonds propres exigibles	1 850	1 659	+11,5%
Ratios			
Dépôts de la clientèle en % des prêts à la clientèle	91,1%	93,7%	
Rendement des capitaux propres ⁴	6,6%	5,5%	
Cost/income ratio ⁵	53,6%	51,5%	

Résultat opérationnel en millions de francs



Capitaux propres en millions de francs

¹ y compris les obligations de caisse² y compris réserves pour risques bancaires généraux et avant répartition du bénéfice³ effectif corrigé du temps partiel, places d'apprentissage à 50%⁴ résultat opérationnel en % de la moyenne des capitaux propres⁵ rapport entre les charges d'exploitation et le produit d'exploitation (hors variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts)

Avant-propos du président du Conseil d'administration

La Banque Migros a atteint une nouvelle dimension durant l'exercice sous revue: la clientèle globale a franchi pour la première fois la barre du million. Cela reflète le lancement réussi de la nouvelle carte de crédit Cumulus de Migros, dont la Banque Migros est l'émettrice depuis le 1^{er} juillet 2022.

Non seulement cette étape permet à la banque de se hisser parmi les plus grands émetteurs de cartes de Suisse, mais elle illustre aussi parfaitement la logique écosystémique de la Banque Migros. Cette logique prévoit que la Banque Migros mette en place des écosystèmes spécifiques là où ils peuvent compléter judicieusement l'univers Migros et lui apporter une valeur ajoutée. Sur la base de ce principe, la Banque Migros poursuit systématiquement des solutions telles que la nouvelle carte de crédit Cumulus et d'autres moyens de paiement mobiles, qui rendent encore plus commodes, moins onéreux et plus conviviaux les achats effectués auprès des entreprises du groupe Migros.

Le deuxième écosystème de la Banque Migros est consacré au thème plus vaste du logement. Ici aussi, la Banque Migros crée de manière ciblée une valeur ajoutée pour le groupe Migros. Depuis octobre 2022, elle gère l'intermédiation en assurance d'un seul tenant – en mettant l'accent, dans un premier temps, sur les solutions d'assurance pour les propriétaires immobiliers. Enfin, un troisième écosystème concerne la mobilité, avec la plateforme en ligne de leasing automobile gowago.ch. Les financements passent par la Banque Migros et la clientèle profite d'avantages supplémentaires du réseau Migros, p. ex. sous la forme de réductions chez Migrol.

En 2022, la Banque Migros n'a pas seulement développé ses écosystèmes. Elle a également fait avancer sa transformation numérique de manière ciblée. Cette avancée a été reconnue sous la forme de deux prix décernés à la Banque Migros en 2022. Le premier a été accordé par «Finanz und Wirtschaft» et la publication suisse romande «Bilan» et a distingué la banque en tant qu'employeur qui met en œuvre avec succès la transformation numérique. Le second prix, octroyé par l'Institut des services financiers (IFZ) de la Haute école de Lucerne, a désigné la Banque Migros comme l'une des banques de détail les plus numériques de Suisse en termes d'offre et de fonctionnalités.

En développant les canaux numériques et les écosystèmes, mais aussi en faisant avancer l'excellence opérationnelle, nous sommes bien positionnés sur le plan stratégique. Nous pouvons envisager l'avenir avec confiance, aussi parce que nous convainquons de plus en plus de clients et clientes de la qualité de notre entreprise. Je remercie les clients et clientes – qui ont dépassé le million désormais – pour leur fidélité à la Banque Migros durant l'exercice sous revue. Je remercie également tout le personnel et la Direction générale pour leur engagement sans faille en faveur de l'avenir de la Banque Migros.



Fabrice Zumbrunnen
Président du Conseil d'administration

Rapport de situation de l'exercice 2022

Marche des affaires et situation économique de l'entreprise

En 2022, la Banque Migros SA, domiciliée à Zurich, a une nouvelle fois enregistré une forte croissance dans ses activités de base. Le résultat net des opérations d'intérêts s'est accru de 6,4% à 513 millions de francs, tout comme celui des opérations de commissions, qui a enregistré une progression de 8,9% à 126 millions de francs. La croissance dans les domaines de la gestion de patrimoine et des fonds de placement ainsi que les opérations par cartes ont contribué à cette augmentation. Ces dernières ont bénéficié du fait qu'après les années 2020 et 2021, marquées par le coronavirus, les gens ont à nouveau voyagé davantage et utilisé leurs cartes à l'étranger. La multiplication des déplacements a également entraîné une hausse du résultat des opérations de négoce (+6,4% à 49.1 millions de francs), en raison notamment d'un chiffre d'affaires supplémentaire dans les opérations sur devises et billets. Compte tenu des autres résultats ordinaires, le produit d'exploitation s'est élevé au total à 703 millions de francs (+7,8%).

La Banque Migros a mis à profit sa rentabilité pour investir de manière ciblée dans le développement et l'élargissement de ses activités de base. Les charges d'exploitation se sont élevées au total à 387 millions de francs (+13,0%). Elles incluent d'importants investissements de développement dans le secteur des cartes afin d'exercer désormais l'activité d'émettrice de la carte de crédit Cumulus et d'autres cartes de paiement. D'autres dépenses importantes ont résulté du renouvellement des infrastructures et d'exigences réglementaires supplémentaires, par exemple en matière de durabilité. Enfin, d'importants investissements ont été réalisés dans les canaux de distribution. Par exemple, les capacités du Centre clients ont été élargies pour offrir un service encore meilleur à la clientèle. En comparaison sectorielle, malgré les divers investissements réalisés dans le développement et l'élargissement des activités de base, le cost/income ratio a pu être maintenu à un faible niveau, à 53,6%.

Après déduction des amortissements et provisions, le résultat opérationnel s'est établi à 292 millions de francs. Le bénéfice après impôts s'est établi à 240 millions de francs, au niveau de l'exercice précédent.

Dépôts de la clientèle et refinancement

Les dépôts de la clientèle se sont accrus de 5,3% à 44.5 milliards de francs. La forte hausse reflète la confiance élevée de la clientèle dans la Banque Migros. La Banque Migros continue de jouir d'une structure de refinancement très large et stable.

Opérations de crédit

Les créances hypothécaires se sont accrues de 7,2% à 45.7 milliards de francs, notamment du fait de la collaboration avec CSL Immobilier, une filiale de la Banque Migros. De même, les investissements dans l'offre en ligne et la vente directe ont été rentables.

Le volume des crédits privés s'est accru de 0,6% pour s'établir à 0.9 milliard de francs. Les opérations de crédit privé font partie du domaine d'activité Consumer Finance. Celui-ci comprend également les financements par leasing conclus par l'intermédiaire de gowago.ch, un prestataire en ligne de leasing automobile fortement axé sur les véhicules électriques.

Globalement, les prêts à la clientèle ont augmenté de 8,4% à 48.8 milliards de francs. Les prêts aux entreprises ont connu une croissance supérieure à la moyenne, tant dans le domaine du financement immobilier que dans les disciplines commerciales spéciales: financement structuré et participation aux activités consortiales interbancaires. Le lancement d'analyses de portefeuilles immobiliers a constitué un élargissement important de l'offre de conseil destinée à la clientèle Entreprises. Ces analyses permettent aux investisseurs de positionner leur portefeuille immobilier conformément au marché et de le développer de façon économiquement durable.

La croissance du portefeuille de crédits largement diversifié à l'échelle nationale, tant pour la clientèle Entreprises que pour la clientèle privée, a répondu aux disponibilités des fonds propres et à l'ambition de garantir à tout moment une excellente qualité de crédit.

Opérations de dépôt

La valeur de tous les titres détenus par la clientèle sous la forme de dépôts à la Banque Migros a baissé de 12,9% à 14.6 milliards de francs en raison de la situation sur les marchés financiers.

Cette tendance négative n'a pas épargné le volume des Migros Bank Fonds, qui a diminué de 6,8% à 3.3 milliards de francs. En revanche, le nombre de mandats de gestion de patrimoine a, une fois de plus, enregistré une hausse à deux chiffres: il a augmenté de 17,0%. Le volume a toutefois reculé de 6,3% à 1.8 milliard de francs dans le sillage de l'évolution globale du marché.

Placements en titres et réserves de liquidités

Les liquidités ont diminué de 1.2 milliard à 7.3 milliards de francs. Parallèlement, la Banque Migros a augmenté de 188 millions de francs, à 584 millions, le portefeuille de titres de créance de premier ordre dans les placements financiers afin de gérer efficacement les liquidités. Dans l'ensemble, la Banque Migros a atteint, avec ses liquidités, un ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio) de 133% à fin décembre 2022, dépassant ainsi largement l'exigence minimale de 100%.

Le portefeuille de fonds de placement largement diversifiés dans le portefeuille de négoce a reculé de 36 millions à 33 millions de francs.

Forte couverture de fonds propres

Le 31 mai 2022, l'Assemblée générale ordinaire de la Banque Migros a décidé de ne pas verser de dividendes pour l'exercice 2021. À l'origine, la demande portait sur un dividende de 70 millions de francs, qui a été pris en compte dans le rapport de gestion au 31 décembre 2021. Le bénéfice annuel 2021 a été intégralement versé à la réserve facultative issue du bénéfice.

Les fonds propres pouvant être pris en compte au sens de la loi sur les banques s'élevaient ainsi à 4.6 milliards de francs au 31 décembre 2022, ce qui correspond à un taux de couverture très confortable de 247% par rapport aux fonds propres minimaux requis par la loi. La Banque Migros a également largement dépassé les exigences réglementaires en matière de fonds propres pour le ratio de fonds propres de base, qui s'élevait à 19,8% à fin 2022.

La solidité des fonds propres de la Banque Migros s'est reflétée dans la notation de Standard & Poor's. Durant l'exercice sous revue, l'agence de notation a relevé le classement des engagements à long terme de la Banque Migros de A- à A, et celui des engagements à court terme de A-2 à A-1.

Personnel

L'effectif du personnel en équivalents plein temps s'élevait à 1594 collaboratrices et collaborateurs à fin 2022, contre 1484 l'année précédente. Les 68 places d'apprentissage sont comptabilisées pour moitié (année précédente: 64).

Réalisation d'une évaluation des risques

La Banque Migros suit traditionnellement une politique prudente et fondamentalement équilibrée en matière de risques. Son activité à l'échelle de la Suisse lui assure une large diversification des risques de crédit, qui sont en majeure partie garantis par des gages immobiliers. Le risque de variation des taux d'intérêt fait l'objet d'une surveillance continue et est maintenu au sein d'une fourchette définie par la Direction générale après fixation d'un plafond par le Conseil d'administration, grâce à des mesures de gestion du bilan appropriées. Les autres risques ont une incidence plus faible sur la situation patrimoniale et les revenus de la banque. Pour de plus amples informations, prière de se référer à la section dédiée à la gestion des risques (pages 19 à 24).

État des commandes et des mandats

Dans le secteur bancaire, les mandats de la clientèle sont exécutés en l'espace de quelques jours, raison pour laquelle aucune information utile concernant l'état des commandes et des mandats ne peut être fournie. En revanche, les prêts à la clientèle, les dépôts de la clientèle et le volume des dépôts fournissent une indication fiable de l'évolution des affaires.

Activités de recherche et de développement

Durant l'exercice sous revue, la Banque Migros a continué à développer ses offres numériques, par exemple avec un nouveau conseil vidéo pour toutes les opérations bancaires. Cela permet à la clientèle d'effectuer des opérations bancaires complexes, indépendamment du lieu et de l'heure.

Solide engagement social et environnemental

En 2022, la Banque Migros a soutenu les activités du Fonds pionnier Migros à hauteur de 8.0 millions de francs (contre 8.6 millions l'année précédente). La Banque Migros permet ainsi la réalisation de projets pionniers dans les domaines de la société neutre pour le climat, de l'humain et de la numérisation ainsi que de l'innovation collaborative. Avec d'autres entreprises du groupe Migros, la Banque Migros verse chaque année des contributions significatives au Fonds pionnier Migros.

Événements exceptionnels

L'Assemblée générale de la Banque Migros a élu Ursula La Roche, Head Group Internal Audit chez Swiss Re, au Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2023. Ursula La Roche succède à Peter Meier, professeur émérite à la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW). Peter Meier a quitté le Conseil d'administration de la Banque Migros fin 2022, ayant atteint la limite d'âge statutaire.

Perspectives

Les conditions cadres resteront difficiles en 2023. Outre toutes les incertitudes liées à la géopolitique, aux pénuries d'énergie et aux goulets d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement, il reste à voir comment les consommateurs et les entreprises géreront le niveau toujours élevé de l'inflation et les risques conjoncturels croissants.

Face à ces défis, la Banque Migros estime être bien positionnée sur le plan stratégique. En particulier grâce au développement de la vente directe, à l'intensification de l'innovation en vue de renforcer les activités de base avec la clientèle privée et Entreprises, à l'amélioration des processus opérationnels ainsi qu'à l'exploitation des potentiels de synergie avec le groupe Migros, par exemple en ce qui concerne la carte de crédit Cumulus. Dans l'ensemble, la Banque Migros table sur une croissance toujours solide et sur un résultat annuel comparable à celui de l'année précédente.

Bilan au 31 décembre 2022

en milliers de francs	Annexe	31.12.2022	Année précédente	Variation	en %
Actifs					
Liquidités		7 270 277	8 503 046	-1 232 769	-14
Créances sur les banques		152 231	252 678	-100 447	-40
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	0	0	+0	-
Créances sur la clientèle	2	3 121 039	2 428 322	+692 717	+29
Créances hypothécaires	2	45 718 415	42 645 803	+3 072 612	+7
Opérations de négoce	3	32 555	36 230	-3 675	-10
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	21	55 280	5 423	+49 857	+919
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3	0	0	+0	-
Immobilisations financières	4	583 873	395 463	+188 409	+48
Comptes de régularisation actifs		34 803	28 410	+6 393	+23
Participations	5,6	115 635	98 693	+16 942	+17
Immobilisations corporelles	7	164 717	150 220	+14 497	+10
Valeurs immatérielles	7	892	0	+892	+100
Autres actifs	8	11 577	102 428	-90 851	-89
Total des actifs		57 261 295	54 646 715	+2 614 579	+5
Passifs					
Engagements envers les banques		821 989	1 171 901	-349 912	-30
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	0	0	+0	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		44 341 064	42 094 777	+2 246 288	+5
Engagements résultant d'opérations de négoce	3	0	0	+0	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	21	8 060	114 466	-106 406	-93
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3	0	0	+0	-
Obligations de caisse		134 744	123 531	+11 213	+9
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	11	6 815 200	6 294 800	+520 400	+8
Comptes de régularisation passifs		133 975	121 134	+12 841	+11
Autres passifs	8	137 890	47 490	+90 400	+190
Provisions	13	296 749	349 792	-53 043	-15
Réserves pour risques bancaires généraux	13	0	1 277 699	-1 277 699	-100
Capital social	15	700 000	700 000	+0	+0
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)		1 280 000	0	+1 280 000	-
Réserve issue du bénéfice		2 351 127	2 111 058	+240 069	+11
Bénéfice		240 497	240 069	+428	+0
Total des passifs		57 261 295	54 646 715	+2 614 579	+5
Opérations hors bilan					
Engagements conditionnels	2,22	55 706	55 901	-196	-0
Engagements irrévocables	2	2 239 960	1 839 738	+400 221	+22
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	70 470	64 064	+6 406	+10
Crédits par engagement	2,23	0	0	+0	+0

Compte de résultat 2022

en milliers de francs	Annexe	2022	Année précédente	Variation	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produit des intérêts et des escomptes	26	614 575	578 494	+36 081	+6
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		4 097	4 014	+83	+2
Charges d'intérêts	26	-87 479	-88 032	-553	-1
Résultat brut des opérations d'intérêts		531 194	494 476	+36 717	+7
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-17 936	-11 985	+5 951	+50
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		513 258	482 491	+30 767	+6
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		90 476	86 549	+3 928	+5
Produit des commissions sur les opérations de crédit		10 636	7 561	+3 075	+41
Produits des commissions sur les autres prestations de service		52 633	35 714	+16 919	+47
Charges de commissions		-28 052	-14 366	+13 686	+95
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		125 694	115 458	+10 236	+9
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	25	49 063	46 133	+2 930	+6
Autres résultats ordinaires					
Résultat des cessions d'immobilisations financières		197	4	+193	+5423
Produits des participations		4 477	4 317	+160	+4
dont participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		0	0	+0	-
dont d'autres participations non consolidées		4 477	4 317	+160	+4
Résultat des immeubles		2 233	2 310	-77	-3
Autres produits ordinaires		8 103	1 521	+6 582	+433
Autres charges ordinaires		0	-14	+14	+100
Sous-total autres résultats ordinaires		15 011	8 138	+6 872	+84
Produit d'exploitation		703 025	652 220	+50 805	+8
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	27	-226 987	-208 587	+18 400	+9
Autres charges d'exploitation	28	-159 753	-133 612	+26 141	+20
Sous-total charges d'exploitation		-386 740	-342 199	+44 541	+13
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-24 320	-23 083	+1 237	+5
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-246	-52 603	-52 357	-100
Résultat opérationnel		291 719	234 336	+57 384	+24
Produits extraordinaires	29	128	113	+15	+14
Charges extraordinaires	29	-52	-33	+19	+60
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	29	0	52 237	+52 237	-100
Impôts	30	-51 298	-46 584	+4 714	+10
Bénéfice		240 497	240 069	+428	+0

Utilisation du bénéfice

Les comptes annuels de la Banque Migros font état d'un bénéfice annuel de 240.5 millions de francs et d'un bénéfice reporté de 126 869 francs. Sur la base des comptes annuels statutaires, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice comme suit:

en milliers de francs	31.12.2022	Année précédente	Variation	en %
Bénéfice	240 497	240 069	+428	+0
Bénéfice reporté	127	58	+69	+118
Bénéfices au bilan	240 624	240 127	+497	+0
Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit (comptes annuels statutaires):				
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	0	0	+0	+0
Attribution à la réserve facultative issue du bénéfice	240 000	240 000	+0	+0
Distribution du bénéfice	0	0	+0	+0
Bénéfice reporté	624	127	+497	+392

Le 31 mai 2022, l'Assemblée générale ordinaire de la Banque Migros SA a décidé de ne pas verser de dividendes pour l'exercice 2021. À l'origine, la demande portait sur un dividende de 70 millions de francs, qui a été pris en compte dans le rapport de gestion au 31 décembre 2021. Le bénéfice annuel 2021 a été intégralement versé à la réserve facultative issue du bénéfice.

Les postes du bilan «Réserve légale issue du bénéfice», «Réserve volontaire issue du bénéfice» et «Bénéfice reporté» utilisés dans les comptes individuels statutaires selon le principe de l'image fidèle sont regroupés dans les comptes annuels individuels «True and Fair View» sous le poste «Réserve issue du bénéfice».

Tableau des flux de trésorerie 2022

en milliers de francs	Entrées 2022	Sorties 2022	Entrées 2021	Sorties 2021
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Bénéfice	240 497		240 069	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		1'277'699		52'237
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1'280'000		0	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	24 320		23 083	
Provisions et autres corrections de valeur		53 043	48 649	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, pertes	14 950		5 576	
Comptes de régularisation actifs		6 393	1 247	
Comptes de régularisation passifs	12 841		21 751	
Dividende de l'exercice précédent		0		70 000
Solde	235 473		218 138	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital-actions	0		0	
Solde	0		0	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations		16 942		3 095
Immeubles		1 124		254
Autres immobilisations corporelles		18 078		27 045
Logiciels		19 483		9 197
Valeurs immatérielles		1 023		0
Solde		56 651		39 591
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Engagements envers les banques		349 912		179 572
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	2 246 288		4 075 160	
Obligations de caisse	11 213			451 289
Emprunts	0		0	
Prêts de lettres de gage	1 225 700	705 300	958 400	668 900
Autres engagements	90 400		6 406	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		106 406		50 833
Créances sur les banques	100 447		114 767	
Créances sur la clientèle		692 036		211 331
Créances hypothécaires		3 088 244		2 619 631
Opérations de négoce	3 675		81 819	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		49 857		1 188
Autres créances	90 851		69 301	
Immobilisations financières		188 409	57 778	
Liquidités				
Liquidités	1 232 769			1 359 435
Solde		178 822		178 547
Total	235 473	235 473	218 138	218 138

État des capitaux propres

en milliers de francs	Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
Capitaux propres en début d'exercice	0	700 000	0	2 111 058	1 277 699	0	240 069	4 328 826
Attribution à la réserve issue du bénéfice	0	0	0	240 000	0	0	-240 000	0
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation nette du bénéfice reporté	0	0	0	69	0	0	-69	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	0	0	0	0	-1 277 699	0	0	-1 277 699
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 280 000	0	0	0	0	0	0	1 280 000
Bénéfice 2022	0	0	0	0	0	0	240 497	240 497
Capitaux propres en fin d'exercice	1 280 000	700 000	0	2 351 127	0	0	240 497	4 571 624

Les informations réglementaires liées aux fonds propres et à la liquidité sont publiées sur banquemigros.ch.

Le 31 mai 2022, l'Assemblée générale ordinaire de la Banque Migros SA a décidé de ne pas verser de dividendes pour l'exercice 2021. À l'origine, la demande portait sur un dividende de 70 millions de francs, qui a été pris en compte dans le rapport de gestion au 31 décembre 2021. Le bénéfice annuel 2021 a été intégralement versé à la réserve facultative issue du bénéfice.

Annexe aux comptes annuels

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Migros SA est une société anonyme de droit suisse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse en tant que banque universelle, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 71 succursales. Les opérations d'intérêts, principal domaine d'activité de la banque, contribuent pour environ trois quarts au résultat d'exploitation. Le reste se répartit entre les opérations de commissions et de prestations de services, les opérations de négoce ainsi que les revenus des placements financiers, des immeubles et des participations.

Principes d'évaluation et d'établissement du bilan

Principes généraux

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le Code des obligations, la loi sur les banques et son ordonnance, ainsi que par les prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et les conglomérats financiers, conformément à la circulaire 2020/01 «Comptabilité – banques» et à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA).

Les comptes annuels publiés dans le présent rapport de gestion ont été établis sous forme de «comptes individuels conformes au principe de l'image fidèle». Des comptes statutaires peuvent être obtenus sur demande.

Les chiffres des comptes annuels ont été arrondis dans le cadre de cette publication, mais les calculs ont été effectués sur la base des chiffres non arrondis, raison pour laquelle de petites différences d'arrondis peuvent apparaître.

Le rapport annuel 2022 de la Banque Migros SA est disponible en allemand, en français et en italien. La version allemande fait foi.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation. Les postes sont portés au bilan à leurs valeurs de continuation.

Aucune compensation des actifs et des passifs ni des coûts et des revenus n'est, en principe, effectuée; celle-ci n'est réalisée que conformément aux prescriptions comptables en vigueur.

Les positions détaillées des postes du bilan font l'objet d'une évaluation individuelle.

Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations sont saisies dans les livres de la banque et évaluées pour le compte de résultat à la date de leur conclusion. La monnaie du bilan est le franc suisse.

Monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées aux cours du jour. Les créances et obligations libellées en monnaie étrangère, les portefeuilles de devises de la banque ainsi que les opérations hors bilan sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan et les variations correspondantes sont comptabilisées via le compte de résultat. Les différences de change entre la conclusion de l'opération et son règlement sont comptabilisées via le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués au 31 décembre 2022:

	Exercice sous revue	Année précédente
USD	0.9225	0.9110
EUR	0.9880	1.0371

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres recouvrent les opérations de mise/prise en pension («repurchase» / «reverse-repurchase») ainsi que les opérations de prêt/emprunt de titres («securities lending» / «securities borrowing»).

Elles sont enregistrées au bilan à la valeur nominale des montants reçus ou crédités. Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan si la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposer des droits liés aux titres. Dans le compte de résultat, ces opérations sont enregistrées comme produits des intérêts et des escomptes.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux sur les comptes métal sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises

Une créance est compromise lorsqu'il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à l'ensemble de ses engagements futurs. Les indices de compromission des créances se fondent sur les prescriptions de l'OEPC-FINMA et sont définis de manière plus détaillée dans des directives internes.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation est couverte par des corrections de valeur individuelles. Les prêts sont considérés comme compromis au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat (au titre du capital et/ou des intérêts) accusent un retard de plus de 90 jours. Les intérêts impayés depuis plus de 90 jours sont considérés comme étant en souffrance. Les intérêts en souffrance et les intérêts dont le recouvrement est compromis ne sont plus comptabilisés dans le compte de résultat, mais affectés aux corrections de valeur. Les prêts ne donnent plus lieu à un calcul d'intérêts lorsque la solvabilité du débiteur est douteuse et qu'une délimitation n'est plus estimée utile.

La dépréciation de valeur est calculée sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance considérée et le montant supposé recouvrable, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net provenant de la réalisation des éventuelles sûretés. Si la procédure de réalisation va vraisemblablement s'étendre sur plus d'un an, un escompte est déduit de la valeur de réalisation estimée à la date du bilan.

En présence d'un acte de défaut de biens ou d'un abandon de créance, la créance est radiée de la correction de valeur correspondante. Les créances compromises sont considérées comme ayant retrouvé toute leur valeur lorsque le paiement du capital et des intérêts en souffrance se fait à nouveau dans les délais contractuels et que les critères de solvabilité requis sont remplis. Les récupérations sur des montants précédemment radiés sont crédités au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

La constitution ou la dissolution de corrections de valeur individuelles figurent au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les postes de l'actif du bilan.

Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances non compromises

Pour les créances qui ne sont pas compromises et pour lesquelles aucune perte n'a encore été enregistrée, des corrections de valeur sont constituées pour risques inhérents de défaillance.

Aucune correction de valeur n'est effectuée pour les risques de défaillance latents.

Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance

Chaque opération de crédit comporte un risque inhérent de défaillance. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues sur des créances non compromises.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont effectuées aux postes suivants du bilan:

- Créances sur la clientèle (y compris portefeuille de crédits privés)
- Créances hypothécaires

En général, pour les postes du bilan «Créances sur des banques» et «Immobilisations financières» (titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance), aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'est constituée en raison des montants faibles et non significatifs ainsi que des exigences élevées en matière de solvabilité de la contrepartie. En cas de dépréciation de valeur, des corrections de valeur individuelles sont effectuées.

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance repose sur le système de notation à dix niveaux de la banque. Selon l'évaluation de la solvabilité, chaque créance de crédit est attribuée à une catégorie de notation qui présente différentes probabilités de défaillance. Le calcul des corrections de valeur nécessaires par catégorie de notation repose sur les taux de probabilité de défaillance actuels, en tenant compte des sûretés existantes et des prévisions relatives aux futures conditions cadres économiques. S'agissant des crédits privés, l'attribution à une catégorie de notation et le calcul sont effectués sur la base d'une notation de la solvabilité simplifiée de la Centrale d'information de crédit (ZEK).

Les critères et approches définis pour le calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont réexaminés chaque année par les spécialistes internes sur la base de l'évaluation actuelle des risques et, le cas échéant, adaptés.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont calculées mensuellement et leur constitution ou dissolution figure au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Les pertes effectives sont imputées sur le compte de résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont imputées aux postes d'actif correspondants dans le bilan.

Utilisation et reconstitution

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées afin de constituer des corrections de valeur individuelles des créances compromises ou des provisions sur opérations hors bilan, dès lors que celles-ci dépassent 5% de la position «Résultat brut des opérations d'intérêts». Si l'utilisation de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance conduit à une couverture insuffisante du montant calculé des corrections de valeur, cette couverture insuffisante doit être comblée par reconstitution des corrections dans un délai maximal de quatre exercices. La procédure est définie en détail dans un concept interne.

Aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance à la date de clôture du bilan correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance à l'heure actuelle.

Le Conseil d'administration a approuvé le concept des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance en novembre 2020. Les corrections de valeur individuelles forfaitaires du portefeuille de crédits privés et les corrections de valeur pour risques latents de défaillance pour les opérations actives, présentées dans les comptes annuels au 31 décembre 2020, ont été converties en corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance constituées pour la première fois au 31 décembre 2019. Au cours de l'exercice 2020, les corrections de valeur supplémentaires nécessaires pour risques inhérents de défaillance ont été constituées une seule fois, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan

La constitution des provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan est soumise aux mêmes procédures, systèmes et méthodes que la constitution de corrections de valeur individuelles des créances compromises.

Opérations de négoce

Les positions des opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur est déterminée soit par le prix fourni par un marché liquide, soit par le prix établi par un modèle d'évaluation. Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir de juste valeur, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les intérêts et les dividendes des opérations de négoce sont portés au crédit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les charges de refinancement des portefeuilles de négoce sont portées au débit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur» aux taux en vigueur sur le marché monétaire et créditées à la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont inscrites au bilan dans les postes correspondants.

Les instruments financiers dérivés destinés à couvrir le risque de taux sont évalués de la même manière que les opérations de base couvertes. Les principes et la comptabilité de couverture («hedge accounting») sont décrits au chapitre «Hedge accounting». Le résultat de la couverture est saisi sous la même rubrique du compte de résultat que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est inscrit dans la rubrique «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Opérations pour le compte de client(e): les valeurs de remplacement issues des opérations pour le compte de client(e)s sont inscrites dans les rubriques «Valeurs de remplacement positives» ou «Valeurs de remplacement négatives». Leur évaluation se fait à la juste valeur.

En principe, les valeurs de remplacement positives et négatives sur la même contrepartie ne sont pas comptabilisées.

Immobilisations financières

Les titres productifs d'intérêts destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon l'«accrual method». Dans ce cadre, l'agio et le disagio ainsi que les bénéfices ou les pertes issus d'une réalisation anticipée sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle. Au besoin, des corrections de valeurs sont constituées pour les diminutions de valeur dictées par la solvabilité et comptabilisées sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsqu'ils ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, les titres de créance à revenu fixe, produits structurés inclus, sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-

dire soit à la valeur d'acquisition, soit à la valeur du marché la plus basse. Les adaptations de valeur sont enregistrées dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires». Dans le cas d'une cession, la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable est comptabilisée sous «Résultat sur cessions d'immobilisations financières», au sein des «Autres résultats ordinaires».

Les portefeuilles de titres de participations et de métaux précieux ainsi que le portefeuille des immeubles repris dans les opérations de crédit sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Participations

Les participations de moins de 20% et les participations non significatives sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, sous déduction des éventuelles corrections de valeur économiquement nécessaires (principe de la valeur la plus basse). La préservation de la valeur des participations est revue lors de l'établissement de chaque bilan.

Les participations minoritaires significatives avec un taux de participation de 20% à 50% sont intégrées par mise en équivalence dans les comptes annuels. Ces sociétés sont saisies dans les comptes annuels de la société-mère, conformément au pourcentage détenu. Les produits des participations mises en équivalence sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous les «Produits des participations mises en équivalence», alors que les ajustements négatifs sont imputés aux «Corrections de valeur sur participations» ainsi qu'aux «Amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

Les participations dans CSL Immobilier SA, GOWAGO AG et Swisslease AG sont qualifiées de non significatives et ne sont donc pas mises en équivalence. Leur évaluation théorique selon la méthode de la mise en équivalence («equity method») figure en annexe.

Il n'existe actuellement aucune participation évaluée selon cette méthode.

Les bénéfices issus de l'aliénation de participations sont inscrits dans la rubrique «Produits extraordinaires» et les pertes réalisées sont enregistrées sous les «Charges extraordinaires».

Consolidation

La Banque Migros vérifie régulièrement le portefeuille de participations en vue d'éventuelles consolidations. Comme les années précédentes, les participations détenues ont une incidence négligeable sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés.

La participation de 100% dans Swisslease AG à Wallisellen, société non opérationnelle, a été qualifiée comme non significative et n'a pas été consolidée.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Banque Migros SA détient une participation de 70% dans CSL Immobilier SA, domiciliée à Zurich; cette participation a été augmentée chaque fois de 10% au cours des exercices 2021 et 2022, pour atteindre 90%. CSL Immobilier SA propose de nombreux services immobiliers: développement, commercialisation (vente et première location de biens résidentiels, commerciaux et de placement), ainsi qu'études et analyses du marché immobilier.

La banque n'établit pas de comptes annuels consolidés, car la participation à CSL Immobilier SA n'a pas d'incidence significative (quantitativement et qualitativement) sur la pertinence des comptes annuels de la Banque Migros SA.

L'obligation de consolidation et l'importance relative des participations (filiales de CSL Immobilier SA y compris) sont vérifiées chaque année par la Banque Migros SA et par la société d'audit.

Immobilisations corporelles / valeurs immatérielles

Les investissements dans des immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sont activés lorsqu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable et sont supérieurs à la limite inférieure d'activation de 50 000 francs.

Les immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, augmentée des investissements créant des plus-values et diminuée des amortissements planifiés cumulés. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et sont enregistrés dans la rubrique «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immo-

bilisations corporelles et valeurs immatérielles», à partir de la disponibilité opérationnelle de l'installation et sur la base de la durée d'utilisation estimée, comme suit:

Immeubles	de 20 à 67 ans
Constructions sur fonds d'autrui	de 10 à 20 ans
Équipements informatiques et logiciels	de 3 à 10 ans
Mobilier, machines et véhicules	de 5 à 6 ans
Valeurs immatérielles	3 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles et valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan et, le cas échéant, donne lieu à des amortissements extraordinaires. Si un amortissement extraordinaire n'est plus justifié, une reprise correspondante est effectuée.

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Provisions

Les engagements, juridiques ou de fait, sont évalués à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît comme probable et peut être évaluée de manière fiable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer de manière fiable une sortie de fonds, cela est indiqué dans l'annexe «Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels».

Les provisions existantes sont réévaluées et adaptées à chaque date du bilan. Les provisions sont dissoutes lorsqu'elles ne sont plus économiquement nécessaires. La comptabilisation des provisions pour impôts latents se fait par le biais des charges d'impôts, alors que les autres provisions sont saisies dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

La rubrique «Provisions» du bilan recouvre également les corrections de valeur qui ne dépassent pas le montant net des créances (p. ex. pour des limites de crédit non utilisées, soit le plus souvent des crédits sujets à des fluctuations fréquentes). La constitution initiale de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance s'effectue via la rubrique du compte de résultat «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes». En cas de variations du montant net des créances, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est opérée entre les corrections de valeur individuelles et les provisions.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques latents de l'activité de la banque, conformément aux prescriptions comptables. Ces réserves sont imputées comme fonds propres au sens de l'art. 30 de l'ordonnance sur les fonds propres. Leur dissolution se fait obligatoirement au travers de la rubrique «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées fiscalement. Des provisions pour impôts latents ont été constituées (taux d'imposition de 17,58%, voir page 45).

Durant l'exercice 2022, la Banque Migros SA a mis en œuvre les prescriptions de la fiche d'information sur l'imposition des banques du 23 septembre 2021 et du «ruling» conclu avec l'administration cantonale des impôts de Zurich. Les «Réserves pour risques bancaires généraux» existantes ont été transférées à hauteur de 1.28 milliard de francs dans la rubrique «Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)», sans impact sur le résultat. Dans le même temps, des «provisions pour impôts latents» ont été constituées (taux d'imposition de 17,58%). Les «Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)» sont considérées comme des fonds propres de base.

Engagements de prévoyance

Les collaborateurs et collaboratrices de la Banque Migros ne sont pas affilié(e)s à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée au travers de la Caisse de pensions Migros. En cas de sous-couverture de la Caisse de pensions Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) sont prises en considération dans les comptes annuels.

Impôts

Les impôts sur le revenu et le capital sont déterminés sur la base du résultat et du capital de l'exercice sous revue, et comptabilisés dans la rubrique «Comptes de régularisation passifs». Les impôts latents sont déterminés sur la base des réserves non imposables et enregistrés comme provisions.

Propres titres de dette

Les obligations de caisse et emprunts émis par la banque sont portées au bilan à leur valeur nominale. Le portefeuille des propres emprunts et obligations de caisse détenus dans l'intention d'une revente prochaine est compensé avec le poste passif correspondant. Les plus-values ou moins-values (agio, disagio) ainsi que les coûts d'émission liés à l'acquisition de fonds étrangers sont portés au bilan dans la rubrique «Comptes de régularisation» et amortis sur la durée de l'obligation par le biais de la position «Charges d'intérêts».

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Ces postes sont publiés hors bilan, à la valeur nominale. Les risques décelables font l'objet de provisions inscrites au passif.

Modification des principes d'évaluation et d'établissement du bilan

Durant l'exercice 2022, la Banque Migros SA a mis en œuvre les prescriptions de la fiche d'information sur l'imposition des banques du 23 septembre 2021 et du «ruling» conclu avec l'administration cantonale des impôts de Zurich. Les «Réserves pour risques bancaires généraux» existantes ont été transférées à hauteur de 1.28 milliard de francs dans la rubrique «Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)», sans impact sur le résultat. Dans le même temps, des «Provisions pour impôts latents» ont été constituées (taux d'imposition de 17,58%). Les «Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)» sont considérées comme des fonds propres de base.

Aucune autre modification n'a été apportée aux principes d'évaluation et d'établissement du bilan.

Gestion des risques

La Banque Migros suit traditionnellement une politique prudente et fondamentalement équilibrée en matière de risques. La prise de risques intervient lorsqu'elle présente un rapport adéquat avec le rendement. La limitation des risques via la mise en œuvre de directives et de structures limitatives s'impose comme un objectif prioritaire, afin de protéger la banque contre des charges imprévues. La gestion des risques fait partie intégrante de l'activité. La sécurité et l'évaluation des risques revêtent une importance capitale dans l'application de la politique en matière de risques ainsi qu'au niveau de toutes les décisions y relatives. Telles sont les bases sur lesquelles se fondent la stratégie, la culture et les processus adoptés en matière de risques.

La culture du risque repose sur plusieurs principes: définition claire des responsabilités et des compétences, prise de conscience des risques de la part des décideurs, mécanismes de contrôle efficaces et séparation entre la gestion et le contrôle des risques.

Le processus de gestion des risques comprend principalement l'identification, l'évaluation et la gestion des risques liés aux produits et aux transactions, ainsi que leur intégration dans les systèmes de gestion des risques existants. Les risques quantifiables sont pris en compte et évalués constamment en fonction de leur dimension, selon les normes et pratiques usuelles du marché. Afin de respecter le profil de risque défini, la banque prend différentes mesures de pilotage appropriées, comme la limitation, l'évitement, le transfert et la prise de risques en connaissance de cause.

L'organe suprême responsable est le Conseil d'administration. Il approuve les principes de gestion des risques et de Compliance, la propension au risque et d'autres exigences en matière de risques, telles que la politique de risque et le niveau des compétences et des limites.

Le Comité de risque et des finances surveille constamment le profil de risque de la banque. Il est composé des membres de la Direction générale de la banque et des responsables Gestion des risques de crédit, Contrôle des risques, Trésorerie, Gestion des risques opérationnels, Compliance, Service juridique, Comptabilité ainsi que du responsable Business Controlling. La transparence nécessaire à la perception des risques s'obtient au moyen d'instruments d'enregistrement et de systèmes d'application adéquats. Le respect des directives, lignes directrices et limites énoncées dans le cadre de la politique de gestion des risques fait l'objet d'une vérification périodique. Le Comité de risque et des finances reçoit un rapport mensuel en sa qualité d'organe de contrôle.

Dans sa circulaire 2017/01 «Gouvernance d'entreprise – banques», la FINMA expose ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques, de système de contrôle interne et de révision interne auprès des banques. La mise en œuvre de ces dispositions au sein de la Banque Migros est documentée dans un concept cadre pour la gestion des risques. Celui-ci énonce les principes et structures sur la base desquels la Banque Migros est gérée et contrôlée par ses organes. Il fixe également les structures organisationnelles, de même que les méthodes et processus servant à l'identification, au pilotage et au contrôle des risques. Le concept cadre pour la gestion des risques de la Banque Migros est approuvé chaque année par le Conseil d'administration.

Évaluation des risques par le Conseil d'administration

La Direction générale établit chaque année une représentation récapitulative de la gestion des risques et des mesures de contrôle interne, et procède à une analyse des risques. Lors de sa séance du 10 mars 2022, le Conseil d'administration a approuvé cette analyse des risques ainsi que les mesures prises afin de contrôler et de limiter les risques significatifs. En outre, la Direction générale informe le Conseil d'administration de toute modification importante des risques via le reporting, dans le cadre de ses séances ordinaires.

Risques de crédit

Les risques de crédit ou de contrepartie ont trait à l'incapacité potentielle d'une partie à honorer ses engagements envers la Banque Migros. Ils concernent aussi bien les produits bancaires traditionnels, comme les prêts hypothécaires, que les opérations de négoce. L'inexécution des engagements pris par un(e) client(e) peut occasionner une perte pour la banque. Cette catégorie de risques fait l'objet d'un règlement détaillé qui fixe les compétences par type de crédit, par montant de crédit et par organe.

Modèle de notation et mise à jour

La Banque Migros dispose de son propre modèle de notation de la solvabilité avec dix niveaux, qui soutient de manière déterminante la prise de décisions en matière de crédit. Pour la clientèle soumise à l'obligation légale de tenir une comptabilité, il tient compte de caractéristiques qualitatives et quantitatives, ainsi que des sûretés spécifiques à l'activité fournies. Dans le segment Clientèle Entreprises, les notations de la solvabilité dans le cadre des crédits commerciaux font l'objet d'un examen annuel. Le système de notation est validé chaque année. Les crédits hypothécaires font l'objet d'une procédure de notation de couverture axée sur la hauteur du nantissement et le type d'objet. Le délai prévu pour le contrôle périodique des crédits dans le domaine hypothécaire varie en fonction de la qualité de la notation de couverture, du montant de l'engagement ainsi que du type de couverture. Le modèle de notation garantit une gestion des positions de crédit conforme au risque.

S'agissant des crédits privés, l'attribution à une catégorie de notation et le calcul sont effectués sur la base d'une notation de crédit simplifiée de la Centrale d'information de crédit (ZEK).

Évaluation des sûretés par gage immobilier

Tous les objets financés par la Banque Migros sont soumis à une évaluation à l'aide de méthodes d'estimation usuelles. Le principe de prudence s'applique à tous les éléments et paramètres à évaluer. L'estimation des biens immobiliers est soumise au principe de la valeur la plus basse, selon lequel la valeur vénale correspond au maximum au prix d'achat (base de nantissement pour le financement). Les valeurs vénales calculées font l'objet de vérifications périodiques. Selon le type d'objet, sa taille et sa complexité, différentes procédures d'évaluation sont appliquées:

- Logements à usage propre / logements de vacances: modèle d'évaluation hédoniste du CIFI (Centre d'Information et de Formation Immobilières, Zurich)
- Immeubles de rapport: modèle d'évaluation hédoniste de la valeur de rendement pour les immeubles de rapport du CIFI
- Immeubles commerciaux / immeubles professionnels: modèle d'évaluation interne de la valeur de rendement, y compris valeur actuelle, méthode DCF (Discounted cash flow), etc.

Dans le cas des modèles d'évaluation basés sur la valeur de rendement, le taux de capitalisation est déterminé en fonction des caractéristiques propres à l'immeuble (région, situation, âge, état, structure des loyers et niveau comparatif des loyers). Pour les immeubles professionnels et industriels, la Banque Migros se base également sur la valeur de rendement; s'agissant des immeubles à usage propre, l'évaluation des risques repose en premier lieu sur la capacité d'endettement («debt capacity») de l'entreprise. Les estimations de la valeur vénale émanant de spécialistes externes sont validées par des expert(e)s internes.

Taux de nantissement, calcul de la capacité financière et amortissement

Les activités de la Banque Migros dans le domaine des crédits se fondent principalement sur des sûretés, les gages immobiliers figurant au premier plan à cet égard. La Banque Migros se conforme par ailleurs dans ce contexte aux «Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier» (août 2019), ainsi qu'aux «Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires» (août 2019) de l'Association suisse des banquiers. L'octroi de crédits repose sur des taux de nantissement définis pour chaque type d'objet. Chaque demande de crédit doit être accompagnée d'une estimation récente de l'objet à financer. Les couvertures correspondantes proviennent pour une grande part du secteur des logements privés et sont bien diversifiées à l'échelle de la Suisse. Pour les logements à usage propre et les immeubles de rendement, le calcul de la capacité à assumer durablement la charge financière se fait à l'aide d'un taux d'intérêt hypothécaire théorique, correspondant à une moyenne à long terme. Lorsque plusieurs objets concernent un même débiteur ou une même débitrice, on procède à un calcul global de la capacité financière. S'agissant du financement de la construction de logements, les prêts hypothécaires de deuxième rang (nantissement > 67%) doivent être amortis par les débiteurs ou débitrices de manière linéaire, sur une durée maximale de quinze ans ou jusqu'à leur départ à la retraite. Les prêts hypothécaires de deuxième rang sur les immeubles de rendement doivent être amortis dans un délai de dix ans.

Identification des risques de défaillance

L'identification de risques de défaillance résulte, d'une part, d'événements particuliers constatés (p. ex. dépassements de limites, arriérés d'intérêts et d'amortissement, publications de la FSCMA) et, d'autre part, de vérifications périodiques des positions de crédit existantes (p. ex. examens réguliers de la solvabilité des entreprises, examens périodiques de la valeur vénale et de la capacité financière dans le domaine des prêts hypothécaires, surveillance quotidienne des crédits lombards). Les engagements présentant un risque élevé sont identifiés au travers du système de notation. Ces positions à risque donnent lieu à un commentaire semestriel informatisé. Par ailleurs, des stratégies sont définies, des mesures sont prises et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.

La valeur de liquidation (soit une estimation de la valeur d'aliénation réalisable) des sûretés de crédit est calculée afin de mesurer le besoin de corrections de valeur sur des créances compromises. La détermination de la valeur de liquidation des immeubles se base sur une estimation interne ou externe de la valeur vénale, qui fait suite à une visite des lieux. De ce prix estimé du marché sont retranchés les diminutions de valeur usuelles, les coûts de détention et les charges de liquidation qui devront encore être supportées.

Opérations interbancaires / opérations de négoce

La Banque Migros recourt à des limites de crédit par contrepartie pour assurer la gestion des risques de contrepartie et des risques de défaillance liés aux opérations de négoce et aux opérations interbancaires, la notation étant ici aussi, entre autres critères, déterminante en premier lieu.

Risques de marché

Par risques de marché, on entend principalement les menaces et incertitudes liées aux fluctuations de cours, variations de taux d'intérêt incluses.

Risques de taux

Les variations de taux d'intérêt peuvent exercer un impact considérable sur les revenus provenant des activités de base traditionnelles de la Banque Migros, lesquelles ont une grande incidence au niveau du bilan. La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque s'effectuent de manière centralisée, au moyen d'un logiciel ad hoc. En outre, l'impact sur la structure du bilan, sur les valeurs et sur les revenus est pris en compte et comparé sur une base mensuelle. S'appuyant sur ses prévisions en matière de taux, la Banque Migros recourt notamment à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque.

Risques de liquidité

La quote-part minimale requise pour les liquidités à court terme (LCR) a constamment été respectée. D'autres informations relatives à la LCR se trouvent dans la publication selon les directives de la circulaire FINMA 2016/01 «Publication – banques» sur le site internet de la Banque Migros. La Banque Migros SA peut acquérir des liquidités supplémentaires via le marché interbancaire ou le marché des capitaux.

Risques de marché dans le portefeuille de négoce

La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de marché dans le portefeuille de négoce s'effectuent au moyen d'un logiciel ad hoc. L'exposition au risque, mesurée selon la méthode «mark-to-market», est définie selon une structure de limitation. Des analyses de scénarios sont effectuées de manière périodique et l'état des revenus comprenant les chiffres relatifs aux profits et aux pertes est enregistré quotidiennement.

Value at Risk (VaR) dans le portefeuille de négoce

La Banque Migros calcule les risques du portefeuille de négoce sur la base de la méthode Value at Risk (VaR). La VaR sert à évaluer une perte possible en fonction d'une probabilité de défaillance et d'une période de détention données, dans un marché fonctionnant de manière normale et habituelle. Les estimations VaR de la Banque Migros reposent sur des simulations historiques, prenant pour hypothèses une probabilité de défaillance de 99% et une période de détention d'un jour. Ces calculs et simulations se basent sur les paramètres du marché des 250 derniers jours de négoce, soit l'équivalent d'une année civile.

Risques juridiques et de compliance

Les risques de compliance se définissent comme le danger du non-respect d'une disposition réglementaire applicable à la Banque Migros. Le non-respect peut résulter de la non-application ou de l'application insuffisante d'une norme, ou de la non-application volontaire ou involontaire de règles et directives internes. Les risques juridiques se définissent comme le risque de conclure des contrats qui ne sont pas valables devant des tribunaux suisses, ce qui rendrait les droits de la Banque Migros non exécutoires. Le caractère non exécutoire peut résulter d'une violation des principes du droit des contrats, de la jurisprudence ou de l'insuffisance de preuves.

Le service Compliance suit de près l'évolution des prescriptions légales et réglementaires, et veille à leur application. Il prend toutes les mesures nécessaires afin d'éviter des irrégularités ou violations de la loi par la banque, ses organes ou son personnel. Il incombe, en outre, au service Compliance d'assurer la formation continue dans son domaine de compétence, tant en son sein qu'auprès des conseillers et conseillères à la clientèle et des cadres. Dans le cadre des relations avec la clientèle, il convient de respecter des devoirs de diligence plus ou moins stricts, selon l'appréciation des risques.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de pertes financières liées à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures, personnes ou systèmes internes, ou encore à des événements externes. De telles pertes peuvent notamment résulter d'une panne ou d'un dysfonctionnement de systèmes techniques, d'une faute intentionnelle ou de la négligence de personnes, ou encore d'influences extérieures telles que des catastrophes, des pandémies ou des cyberattaques.

La Gestion des risques opérationnels de la Banque Migros vise à protéger les personnes, les informations et les valeurs patrimoniales en fonction des risques, de même qu'à maintenir et à rétablir les processus d'affaires critiques en cas d'urgence. Elle contribue ainsi de manière significative à maintenir la confiance de la clientèle, des partenaires, des propriétaires et des organes de régulation dans la banque.

Contrairement aux risques de crédit et de marché, les risques opérationnels ne sont pas contractés activement, mais résultent de l'activité d'exploitation et ne donnent donc pas lieu, contrairement aux risques de crédit ou de marché, à une indemnisation équitable ou basée sur le risque. Dans les cas extrêmes, les risques opérationnels recèlent un potentiel de perte pouvant mettre l'entreprise en péril. Ils sont inhérents à presque toutes les activités dans tous les secteurs de la banque. De par leur caractère sériel, les risques opérationnels ne permettent généralement pas de dégager des revenus financièrement profitables. La gestion de ces risques permet toutefois de réduire les pertes financières provoquées, sans pouvoir cependant les éviter totalement.

La gestion des risques opérationnelles de la Banque Migros est essentiellement axée sur l'identification des risques opérationnels et la prévention des pertes opérationnelles. L'inventaire des risques opérationnels constitue la base de la gestion de ce type de risques. Les évaluations périodiques et systématiques permettent d'analyser, de gérer et de surveiller les risques opérationnels relatifs aux personnes, aux informations critiques, aux valeurs patrimoniales et aux processus de la banque. L'évaluation des risques opérationnels repose sur une estimation du potentiel de dommage et de la probabilité de survenance, les conséquences d'une perte de confiance de la clientèle et le préjudice en matière de réputation étant également pris en compte. Afin de déterminer les risques opérationnels résiduels, les risques inhérents sont comparés aux mesures existantes de minimisation des risques. Si les risques résiduels dépassent la tolérance au risque, des mesures de réduction supplémentaires sont définies et mises en œuvre.

Dans ce contexte, la Banque Migros distingue les types de risques suivants:

Risques liés aux personnes et aux objets

Des mesures techniques, de construction et d'organisation sont prises pour garantir une sécurité suffisante au personnel, à la clientèle et aux biens matériels. Ces mesures réduisent la survenance de risques, facilitent l'identification de menaces et soutiennent la gestion des événements lorsqu'ils surviennent.

Risques liés aux processus et à l'exécution

Sur la base des services et produits de la Banque Migros, les processus de travail sont examinés sous l'angle des risques; au besoin, des mesures et contrôles sont instaurés. Des contrôles concernant l'exécution (processus et périodicité) et la compétence sont définis de manière contraignante. Les contrôles ainsi définis et leur mise en œuvre sont systématiquement documentés. Le système de contrôle interne (IKS) joue un rôle central à cet égard.

Risques d'information et risques informatiques

La protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des informations est garantie au moyen de contrôles de sécurité réguliers. Les objectifs de protection, les mesures à prendre, les responsabilités concrètes et les contrôles à effectuer sont définis de manière contraignante.

Situations d'urgence et de crise

La Banque Migros est préparée à la défaillance de ses processus d'exploitation critiques. La poursuite de l'activité bancaire pour ces domaines et fonctions est assurée au plan organisationnel. Diverses mesures préparatoires sont prévues pour permettre un redémarrage en règle des processus d'exploitation critiques. Une gestion efficace des crises et des situations d'urgence est déterminante pour maîtriser les événements et garantit un fonctionnement structuré et contrôlé en cas de crise. La cellule de crise de la Banque Migros est en charge d'assurer une gestion efficace et dans les règles des situations de crise. Les missions, responsabilités et compétences sont clairement définies au sein de la cellule de crise. Des exercices d'urgence et formations périodiques garantissent la capacité de fonctionnement et la validité des mesures de prévention.

Criminalité

Les tentatives d'actes criminels et les actes criminels eux-mêmes, commis par des personnes internes ou externes à l'entreprise, sont analysés de manière systématique. Les autorités sont impliquées et informées lorsque la loi l'exige ou que la Banque Migros l'estime opportun.

La banque dispose d'une séparation efficace des fonctions, d'un système de contrôle interne (IKS) performant ainsi que de contrôles de gestion appropriés. Les conditions d'une bonne exécution des opérations et d'une détection rapide d'éventuels problèmes de grande ampleur sont ainsi réunies. La vérification de l'IKS constitue un élément clé des travaux d'audit de la Révision interne. La qualité des principaux processus de traitement est soumise à une surveillance constante et fait l'objet d'un rapport.

Le Comité de risque et des finances de la Banque Migros est informé sur une base mensuelle et le Conseil d'administration sur une base trimestrielle des risques opérationnels et des pertes. Les pertes de plus de 10 000 francs sont commentées dans le rapport sur les risques remis au Comité de risque et des finances, s'agissant des causes et des mesures prises. En outre, la Fédération des coopératives Migros est informée chaque année dans le cadre d'une rétrospective/perspective des activités dans le domaine des risques opérationnels.

La Banque Migros détermine ses exigences de fonds propres relatives aux risques opérationnels selon l'approche de l'indicateur de base. Au 31 décembre 2022, le montant des fonds propres affecté par la Banque Migros aux risques opérationnels s'élève à 101 millions de francs.

Externalisation

La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données constituent un risque opérationnel essentiel pour toute banque. L'externalisation informatique du système bancaire central concerne des domaines essentiels. En la matière, la Banque Migros recourt dans une large mesure aux prestations d'Inventx AG. La sous-traitance ainsi que les normes de qualité relatives à l'informatique sont fixées dans des contrats détaillés, conclus avec les prestataires de services informatiques. Le contrôle de qualité des services informatiques convenus est défini au moyen de contrats de service (Service Level Agreements, SLA). En vertu de ces SLA, les prestataires sont chargés d'identifier et d'évaluer les dysfonctionnements, d'en rendre compte et d'en discuter ensuite avec la banque lors de réunions mensuelles, en exposant au besoin des propositions de solutions. En cas de défaillances ou de catastrophes prolongées, des mesures d'urgence sont définies en collaboration avec les prestataires. La banque dispose d'un système redondant pour les applications bancaires les plus importantes, afin d'assurer la continuité des activités opérationnelles en cas de catastrophe. Les prestataires de services informatiques soumettent les domaines informatiques externalisés au contrôle des sociétés d'audit. La surveillance des risques informatiques s'effectue au moyen du reporting de sécurité et notamment de rapports d'audit établis par les sociétés de révision externes (norme de révision ISAE 3402). En outre, la Banque Migros SA est dotée d'un dispositif de sécurité régulièrement actualisé, qui répond aux exigences modernes.

Politique commerciale en cas de recours à des instruments dérivés et à la comptabilité de couverture («hedge accounting»)

Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. Aussi bien des instruments standardisés que des instruments OTC sont négociés pour compte propre et pour le compte de client(e)s; il s'agit notamment d'instruments de taux, de monnaies et de métaux précieux. Les instruments financiers dérivés sont utilisés par la banque dans le cadre de la gestion des risques, principalement afin de couvrir les risques de taux.

Application de la comptabilité de couverture («hedge accounting»)

La comptabilité de couverture («hedge accounting») est utilisée pour couvrir les positions à risque de taux dans le portefeuille de la banque dans le cadre de l'Asset & Liability Management.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés doit permettre de gérer les effets des variations de taux futures. Dans ce cadre, les risques de variation des taux liés à des positions sensibles aux taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque sont couverts par des swaps de taux.

La relation de couverture ainsi que les objectifs et la stratégie pour les instruments de couverture sont documentés lors de la conclusion de la transaction, tandis que l'effectivité de la couverture fait l'objet d'un contrôle périodique. À cet effet, les actifs et les passifs sont pris en compte séparément.

Une couverture est considérée comme «effective» lorsque la variation de la valeur actuelle des instruments financiers dérivés est inverse à celle du groupe d'opérations de base couvert par ceux-ci.

Dès qu'une transaction de couverture ne satisfait plus aux critères de l'effectivité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet de la partie non efficace est comptabilisé dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Aucune ineffektivité d'opérations de couverture n'a été constatée durant l'exercice sous revue.

Événements importants survenus après la date du bilan

Après la date du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière et les résultats de la période sous revue et de la banque n'est survenu.

Informations relatives au bilan

1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

en milliers de francs

	31.12.2022	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des titres détenus pour compte propre, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre du prêt ou de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	0	0
Juste valeur des titres reçus en qualité de sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0

2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

en milliers de francs

	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	142 695	207 477	2 829 377	3 179 549
Créances hypothécaires	45 785 306	0	0	45 785 306
immeubles d'habitation	43 831 785	0	0	43 831 785
immeubles de bureaux et commerciaux	1 046 402	0	0	1 046 402
immeubles artisanaux et industriels	525 493	0	0	525 493
autres	381 626	0	0	381 626
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	45 928 001	207 477	2 829 377	48 964 855
Année précédente	42 767 775	234 896	2 181 904	45 184 576
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	45 867 850	201 196	2 770 408	48 839 454
Année précédente	42 716 516	228 746	2 128 863	45 074 125
Hors bilan				
Engagements conditionnels	2 244	13 319	40 142	55 706
Engagements irrévocables	0	0	2 239 960	2 239 960
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	70 470	70 470
Crédits par engagement	0	0	0	0
Total hors bilan	2 244	13 319	2 350 572	2 366 136
Année précédente	2 237	11 270	1 946 196	1 959 704

Créances compromises

en milliers de francs

	Montant brut des créances	Valeur estimée de réalisation des sûretés ¹	Montant net des créances	Corrections de valeur
Corrections de valeur individuelles	56 200	35 108	21 093	21 093
Année précédente	27 355	4 103	23 252	14 943

¹ La modification par rapport à l'exercice précédent résulte de l'adaptation de la logique de calcul. Pour l'exercice 2022, les montants ont été calculés au niveau des positions individuelles. L'année précédente, les données étaient basées sur des valeurs empiriques au niveau du portefeuille.

3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

en milliers de francs

	31.12.2022	Année précédente
Opérations de négoce, actifs		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	31 681	35 611
Métaux précieux	874	619
Total des opérations de négoce	32 555	36 230
Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	32 555	36 230
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
Opérations de négoce, passifs		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Métaux précieux	0	0
Total des opérations de négoce	0	0
Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des obligations provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0

La banque n'a pas émis directement des produits structurés.

4. Répartition des immobilisations financières

en milliers de francs

	Valeur comptable 31.12.2022	Valeur comptable année précédente	Juste valeur 31.12.2022	Juste valeur année précédente
Titres de créance	582 576	395 273	557 589	405 542
dont destinés à être conservés jusqu'à échéance	582 576	395 273	557 589	405 542
dont destinés à la vente	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0
dont participations qualifiées	0	0	0	0
Immeubles repris lors de réalisations de gage	1 296	190	1 296	190
Total des immobilisations financières	583 873	395 463	558 885	405 732
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	513 011	253 409	490 815	260 206

Répartition des contreparties selon la notation

en milliers de francs

	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créance au 31.12.2022	498 436	59 074	25 067	0	0	0

S'agissant de la notation des contreparties, la banque se fonde sur des sources de notation externes.

5. Présentation des participations

en milliers de francs

	Évaluées selon la mise en équivalence	Autres participations	Total 31.12.2022	Total année précédente
Valeur d'acquisition	0	99 803	99 803	96 708
Corrections de valeur accumulées jusqu'à présent	0	-1 110	-1 110	-260
État en début d'exercice	0	98 693	98 693	96 448
Investissements	0	16 946	16 946	3 095
Désinvestissements	0	-4	-4	0
Corrections de valeur	0	0	0	-850
État en fin d'exercice	0	115 635	115 635	98 693
Valeur au bilan				
État en début d'exercice	0	98 693	98 693	96 448
État en fin d'exercice	0	115 635	115 635	98 693
Avec valeur boursière			0	0
Sans valeur boursière			115 635	98 693
Total des participations			115 635	98 693

Les participations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation durant l'exercice sous revue.

6. Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

en milliers de francs						
	Activité	Capital social	Part		Déten-tion	
			au capital	aux voix	directe	indirecte
Swisslease AG, Wallisellen, intermédiaire de financements de leasing	Financement de leasing	100	100%	100%	100%	0%
CSL Immobilier SA, Zurich	Prestataire de services immobiliers	159	90%	90%	90%	0%
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Centrale de lettres de gage	1 100 000	11%	11%	11%	0%
Viseca Payment Services SA, Zurich, organisation de cartes de crédit	Systèmes de paiement sans espèces	25 000	7%	7%	7%	0%
GOWAGO AG, Zurich	Plateforme en ligne pour véhicules	450	28%	28%	28%	0%

Aucune de ces participations ne relève d'une société cotée en bourse. Les pourcentages des participations n'ont pas changé de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

La participation de 100% dans Swisslease AG à Wallisellen a été qualifiée de non significative et n'a pas été consolidée. La société n'est pas opérationnelle et fait état d'un capital-actions de 100 000 francs au 31 décembre 2022. Dans le cadre d'une évaluation théorique selon la méthode de mise en équivalence, la participation dans Swisslease AG aurait au 31 décembre 2022 une valeur de 330 014 francs, au lieu de sa valeur comptable déclarée de 125 000 francs. Durant l'exercice 2022, sa valeur de mise en équivalence a augmenté de 11 576 francs.

Depuis 2018, la Banque Migros SA détient une participation de 70% dans CSL Immobilier SA, domiciliée à Zurich. CSL Immobilier SA propose de nombreux services immobiliers: développement, commercialisation (vente et première location de biens résidentiels, commerciaux et de placement), gestion et évaluations immobilières. En février 2021, la Banque Migros SA a augmenté sa participation de 10%, à 80%, et en mai 2022, de 10% supplémentaires, pour atteindre désormais 90%. La banque n'établit pas de comptes annuels consolidés, car la participation dans CSL Immobilier SA n'a pas d'incidence significative (quantitativement et qualitativement) sur la pertinence des comptes annuels de la Banque Migros SA. Les comptes annuels 2022 de CSL Immobilier SA font état d'un total du bilan de 9.58 millions de francs et d'un bénéfice net de 0.79 million de francs. Le dividende distribué à la Banque Migros SA à l'issue de l'exercice 2022 s'élevait à 0.56 million de francs. Au 31 décembre 2022, la participation dans CSL Immobilier SA aurait une valeur de 5 927 874 francs dans le cadre d'une évaluation théorique selon la méthode de mise en équivalence, au lieu de sa valeur comptable déclarée de 12 850 198 francs. Au cours de l'exercice 2022, sa valeur de mise en équivalence a augmenté de 1 135 608 francs.

Le taux de participation dans la Banque des lettres de gage est resté inchangé au cours de l'exercice sous revue. Lors de l'augmentation de capital ordinaire en août 2022, la Banque Migros SA a augmenté sa participation à 92.9 millions de francs dans le cadre de sa quote-part. Pour l'exercice 2021, la Banque des lettres de gage a distribué un dividende de 2.52 millions de francs.

Le taux de participation dans Viseca Payment Services est resté inchangé en 2022.

Au cours de l'exercice 2021, la Banque Migros SA a acquis une participation de 22% dans la société de leasing automobile GOWAGO SA, Zurich. Au cours de l'exercice 2022, des actions d'une valeur de 400 000 francs ont été achetées et la participation portée à 28% dans le cadre d'une augmentation de capital ordinaire. Au 31 décembre 2022, la participation dans GOWAGO SA aurait une valeur de 135 279 francs dans le cadre d'une évaluation théorique selon la méthode de mise en équivalence. Grâce à de nouveaux partenariats supplémentaires et au nombre accru d'opérations par le biais de différents canaux de distribution, nous escomptons une amélioration de la profitabilité à l'avenir.

7. Présentation des immobilisations corporelles

en milliers de francs	Immeubles à l'usage de la banque	Immeubles de rendement	Logiciels	Autres immobilisations corporelles	Total 31.12.2022	Total année précédente
Valeur d'acquisition						
État en début d'exercice	67 884	27 408	30 242	118 238	243 773	226 853
Investissements	1 124	0	19 574	18 078	38 777	36 496
Sorties/désinvestissements	-4 675	0	-2 655	-7 555	-14 885	-19 576
Changements d'affectation	189	0	7 693	-7 882	0	0
au sein des immobilisations corporelles	189	0	7 693	-7 882	0	0
de/vers des immeubles de rendement	0	0	0	0	0	0
État en fin d'exercice	64 522	27 408	54 855	120 880	267 665	243 773
Amortissements cumulés						
État en début d'exercice	-32 607	-3 874	-13 124	-43 948	-93 553	-90 897
Amortissements en cours	-2 118	-2	-7 577	-14 493	-24 189	-22 232
Sorties corrections de valeur	4 675	0	2 564	7 555	14 794	19 576
Changements d'affectation	0	0	-164	164	0	0
au sein des immobilisations corporelles	0	0	-164	164	0	0
État en fin d'exercice	-30 049	-3 876	-18 301	-50 722	-102 948	-93 553
Valeur au bilan						
État en début d'exercice	35 277	23 534	17 118	74 290	150 220	135 956
État en fin d'exercice	34 473	23 532	36 554	70 158	164 717	150 220

Leasing opérationnel

en milliers de francs	31.12.2022	Année précédente
Engagements de leasing non portés au bilan		
Échéance inférieure à 12 mois	18 148	16 072
Échéance de 12 mois à 5 ans	50 796	50 234
Échéance supérieure à 5 ans	28 524	33 067
Total des engagements de leasing non portés au bilan	97 468	99 373
dont dénonçables dans un délai n'excédant pas une année	0	0

Représentation des valeurs immatérielles

en milliers de francs	Goodwill	Brevets	Licences	Autres valeurs immatérielles	Total 31.12.2022	Total année précédente
Valeur d'acquisition						
État en début d'exercice	0	0	0	0	0	0
Investissements	0	0	0	1'023	1'023	0
Sorties/désinvestissements	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	-131	-131	0
État en fin d'exercice	0	0	0	892	892	0

8. Répartition des autres actifs et des autres passifs

en milliers de francs

	Total 31.12.2022	Total année précé- dente
Autres actifs		
Compte de compensation	0	93 827
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	0	0
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance	0	0
Impôts indirects	5 428	0
Comptes d'ordre	6 150	8 601
Autres actifs	0	0
Total des autres actifs	11 577	102 428
Autres passifs		
Compte de compensation	46 188	0
Impôts indirects	16 051	15 694
Comptes d'ordre	65 365	21 631
Coupons non encaissés et obligations de caisse	0	0
Autres passifs	10 286	10 166
Total des autres passifs	137 890	47 490

9. Indication des engagements envers les institutions de prévoyance; nombre et type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

Les collaborateurs et collaboratrices de la Banque Migros ne sont pas affilié(e)s à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée au travers de la Caisse de pensions Migros. En cas de sous-couverture de la Caisse de pensions Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) sont prises en considération dans les comptes annuels.

La Caisse de pensions Migros ne détenait aucune participation dans la banque durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

Engagements envers la Caisse de pensions Migros et charges de prévoyance figurant dans le compte de résultat 2021

en milliers de francs	31.12.2022	Vorjahr
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	23 306	205 078
Obligations de caisse	0	0
Emprunt obligataire	0	0
Total des engagements envers les institutions de prévoyance professionnelle	23 306	205 078

10. Informations sur la situation économique des institutions de prévoyance propres à l'entreprise

Les collaborateurs et collaboratrices de la Banque Migros ne sont pas affilié(e)s à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée au travers de la Caisse de pensions Migros.

Selon les derniers comptes annuels révisés au 31 décembre 2021, le taux de couverture a augmenté à 133,9% (exercice précédent: 121,9%), conformément à l'art. 44 OPP 2. L'exercice a clôturé sur un excédent de revenus de 2.5 milliards de francs. Au 31 décembre 2021, les réserves de fluctuation de valeur ont atteint l'objectif prévu de 19% du capital techniquement nécessaire, soit 4.1 milliards de francs. Les fonds libres se montent à 3.2 milliards de francs. Les comptes ont été établis selon la norme de présentation des comptes Swiss GAAP FER 26.

Il ne découle aucun avantage économique de l'excédent de couverture ou de l'excédent technique qui doit être pris en compte dans les comptes annuels de la Banque Migros SA. La Banque Migros SA n'a détenu aucune réserve de cotisation de l'employeur auprès de la Caisse de pensions Migros, ni durant l'exercice sous revue ni lors de l'exercice précédent.

Les charges de prévoyance dans les charges de personnel se sont élevées à 22.6 millions de francs au cours de l'exercice 2022 (contre 21.2 millions l'année précédente). Les cotisations payées correspondent aux cotisations aux institutions de prévoyance du personnel comptabilisées dans les charges de personnel (p. 44).

S'agissant des prestations de vieillesse, le Conseil de fondation a décidé de passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2023. La transition est neutre du point de vue des prestations. Le très bon niveau de prestations est donc maintenu. Ce changement permet d'améliorer la stabilité financière et d'accroître l'intelligibilité et la transparence de la solution de prévoyance. Il n'aura pas de conséquences substantielles pour les assurés et les entreprises M, puisque le calcul du revenu soumis à cotisation tout comme le montant des cotisations pour les salariés et l'employeur restent inchangés.

Les modifications du règlement n'auront aucune incidence financière sur la Banque Migros SA.

11. Présentation des emprunts obligataires et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage

en milliers de francs

	Date d'émission	Taux d'intérêt	Échéance	31.12.2022	Année précédente
Emprunt obligataire	2019	0,250%	10.12.2027	200 000	200 000
Total des emprunts obligataires				200 000	200 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage			2022		705 300
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,07%	2023	227 200	227 200
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,74%	2024	449 000	449 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,96%	2025	284 000	284 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,69%	2026	207 600	207 600
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,77%	2027	393 600	393 600
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		1,06%	2028	298 000	248 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,88%	2029-2052	4 755 800	3 580 100
Total des prêts des centrales d'émission de lettres de gage		0,97%		6 615 200	6 094 800
Total des emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage				6 815 200	6 294 800

12. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

en milliers de francs

	Valeurs comptables 31.12.2022	Engagements effectifs 31.12.2022	Valeurs comptables année précédente	Engagements effectifs année précédente
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées pour les prêts hypothécaires	8 757 545	6 615 200	8 340 922	6 094 800
Créances de crédit cédées pour les facilités de refinancement de la BNS	72 729	70 000	116 344	115 500
Immobilisations financières	10 018	0	10 020	0
Actifs mis en gage ou cédés	8 840 292	6 685 200	8 467 285	6 210 300
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6 615 200	6 615 200	6 094 800	6 094 800
Engagements propres garantis	6 615 200	6 615 200	6 094 800	6 094 800

13. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

en milliers de francs

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	État à la fin de l'exercice sous revue 31.12.2022
Provisions pour impôts latents	276 301	0	-2 301	0	0	0	0	274 000
Provisions pour engagements de prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques de défaillance	10 226	0	-3 107	0	0	0	0	7 119
- Provisions pour engagements probables (selon l'art. 28, al. 1 OEPF-FINMA)	10 226	0	-3 107	0	0	0	0	7 119
- Provisions pour pertes attendues	0	0	0	0	0	0	0	0
- Provisions pour risques inhérents	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour autres risques d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	63 264	-47 709	0	0	0	74	0	15 630
Total des provisions	349 792	-47 709	-5 408	0	0	74	0	296 749
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 277 699	0	2 301	0	0	0	0	1 280 000
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	14 943	-4 012	3 107	0	5 111	14 712	-12 767	21 093
Corrections de valeur pour pertes attendues	0	0	0	0	0	0	0	0
Corrections de valeur pour risques inhérents	95 670	0	0	0	0	8 637	0	104 307
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	110 613	-4 012	3 107	0	5 111	23 349	-12 767	125 400

Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance

Aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance au 31 décembre 2022 correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance à l'heure actuelle.

Pertes significatives

Aucune perte significative n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2022.

Réserves pour risques bancaires généraux

Durant l'exercice 2022, la Banque Migros SA a mis en œuvre les prescriptions de la fiche d'information sur l'imposition des banques du 23 septembre 2021 et du «ruling» conclu avec l'administration cantonale des impôts de Zurich. Les «Réserves pour risques bancaires généraux» existantes ont été transférées à hauteur de 1.28 milliard de francs dans la rubrique «Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)», sans impact sur le résultat. Dans le même temps, des «Provisions pour impôts latents» ont été constituées (taux d'imposition de 17,58%). Les «Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)» sont considérées comme des fonds propres de base.

Corrections de valeur et provisions libérées

Durant la période sous revue, diverses corrections de valeur individuelles constituées lors des années précédentes pour des créances compromises ont pu être totalement ou partiellement dissoutes et créditées au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

14. Indication des créances et engagements envers les parties liées

en milliers de francs

	Créances 31.12.2022	Créances année précédente	Engagements 31.12.2022	Engagements année précédente
Participants qualifiés	0	0	65 405	158 543
Sociétés du groupe	7 710	1 398	2 906	2 766
Sociétés liées	7 580	5 174	55 258	46 376
Affaires d'organes ¹	4 598	8 520	4 763	12 022
Autres parties liées	0	0	0	0

¹ Les valeurs de l'exercice précédent des affaires d'organes comprennent également les valeurs en dépôt.

Transactions avec des parties liées et des participants qualifiés

- Les transactions avec des parties liées et des participants qualifiés (opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédit et tenue de compte) se font à des conditions préférentielles usuelles.
- Les crédits aux organes bénéficient des conditions préférentielles réservées au personnel, l'écart par rapport aux conditions du marché étant limité à 1%.
- Des opérations hors bilan sont également effectuées avec des parties liées. La Banque Migros SA gère notamment des comptes de placement pour la communauté Migros, à titre fiduciaire. Le montant de ces opérations au 31 décembre 2022 s'élevait à 1.3 milliard de francs (cf. aussi p. 43).
- Il n'existe pas de programme de participation des collaboratrices et collaborateurs.

15. Présentation du capital social

en milliers de francs

	Valeur nominale totale 31.12.2022	Nombre de titres 31.12.2022	Capital donnant droit au dividende 31.12.2022	Valeur nominale totale année précédente	Nombre de titres année précédente	Capital donnant droit au dividende année précédente
Capital-actions*	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Total du capital social	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000

* complètement libéré, divisé en 700 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1000 francs

Indication des participants significatifs

en milliers de francs

	Nominal 31.12.2022	Part en % 31.12.2022	Nominal année précédente	Part en % année précédente
Migros Participations SA, Rüslikon	700 000	100	700 000	100

La Fédération des coopératives Migros détient indirectement, par l'intermédiaire de Migros Participations SA, Rüslikon, 100% de la Banque Migros SA.

Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition des capitaux propres

Les indications relatives à la composition des capitaux propres figurent dans l'état des capitaux propres.

Réserves non distribuables

en milliers de francs

	31.12.2022	Année précédente
Réserve légale issue du capital, non distribuable	0	0
Réserve légale issue du bénéfice, non distribuable*	186 000	186 000
Total des réserves non distribuables	186 000	186 000

* incluse dans la réserve issue du bénéfice

16. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

en milliers de francs	À vue	Dénon- çables	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Plus de 5 ans	Immobi- lisés	Total
Actifs / Instruments financiers								
Liquidités	7 270 277	0	0	0	0	0	0	7 270 277
Créances sur les banques	127 531	0	24 700	0	0	0	0	152 231
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	377 021	172 410	1 088 149	400 194	810 217	273 047	0	3 121 039
Créances hypothécaires	7 613	8 858 063	2 272 316	3 134 387	16 629 622	14 816 416	0	45 718 415
Opérations de négoce	32 555	0	0	0	0	0	0	32 555
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	55 280	0	0	0	0	0	0	55 280
Immobilisations financières	0	0	118 967	19 798	246 739	197 072	1 296	583 873
Total	7 870 277	9 030 473	3 504 133	3 554 379	17 686 577	15 286 535	1 296	56 933 670
Année précédente	8 916 523	3 210 101	3 351 340	5 147 022	19 327 982	14 313 807	190	54 266 965
Fonds étrangers / Instruments financiers								
Engagements envers les banques	63 764	70 000	659 000	29 225	0	0	0	821 989
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 678 939	20 536 987	1 936 833	188 306	0	0	0	44 341 064
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8 060	0	0	0	0	0	0	8 060
Obligations de caisse	0	0	13 134	14 282	91 168	16 160	0	134 744
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0	0	73 100	154 100	1 534 200	5 053 800	0	6 815 200
Total	21 750 763	20 606 987	2 682 067	385 913	1 625 368	5 069 960	0	52 121 057
Année précédente	20 212 814	20 766 299	2 698 763	445 195	1 231 715	4 444 688	0	49 799 474

17. Présentation des actifs et des passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

en milliers de francs

	Suisse 31.12.2022	Étranger 31.12.2022	Suisse année précédente	Étranger année précédente
Actifs				
Liquidités	7 270 277	0	8 503 046	0
Créances sur les banques	110 802	41 429	214 954	37 724
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	3 072 578	48 461	2 371 025	57 297
Créances hypothécaires	45 717 547	868	42 644 905	898
Opérations de négoce	32 525	30	36 195	36
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	55 280	0	5 423	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Immobilisations financières	365 844	218 028	191 098	204 365
Comptes de régularisation actifs	34 803	0	28 410	0
Participations	115 586	49	98 641	52
Immobilisations corporelles	164 717	0	150 220	0
Valeurs immatérielles	892	0	0	0
Autres actifs	11 577	0	102 428	0
Total des actifs	56 952 428	308 866	54 346 344	300 372
Passifs				
Engagements envers les banques	352 615	469 374	725 745	446 156
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	42 322 089	2 018 976	40 254 638	1 840 139
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8 060	0	114 466	0
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Obligations de caisse	132 363	2 381	122 127	1 404
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6 815 200	0	6 294 800	0
Comptes de régularisation passifs	133 975	0	121 134	0
Autres passifs	137 890	0	47 490	0
Provisions	296 749	0	349 792	0
Réserves pour risques bancaires généraux	0	0	1 277 699	0
Capital social	700 000	0	700 000	0
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 280 000	0	0	0
Réserve issue du bénéfice	2 351 127	0	2 111 058	0
Bénéfice	240 497	0	240 069	0
Total des passifs	54 770 564	2 490 731	52 359 016	2 287 699

La Banque Migros ne dispose d'aucun domicile de l'exploitation à l'étranger. Seules des succursales en Suisse contribuent au résultat opérationnel, d'où l'absence de présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation.

18. Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)

en milliers de francs	31.12.2022	Proportion en % 31.12.2022	année précédente	Proportion en % année précédente
Suisse	56 952 428	99,5	54 346 344	99,5
Allemagne	109 478	0,2	101 905	0,2
France	36 406	0,1	11 815	0,0
Canada	33 390	0,1	10 381	0,0
États-Unis	30 001	0,1	58 777	0,1
Pays-Bas	29 944	0,1	31 381	0,1
Australie	27 932	0,0	15 540	0,0
Grande-Bretagne	12 060	0,0	10 898	0,0
Nouvelle-Zélande	9 300	0,0	9 403	0,0
Luxembourg	6 948	0,0	8 280	0,0
Autres pays	13 407	0,0	41 991	0,1
Total des actifs	57 261 295	100,0	54 646 715	100,0

19. Répartition du total des actifs par solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

en milliers de francs		31.12.2022	Proportion en % 31.12.2022	année précédente	Proportion en % année précédente
Notation de pays interne à la banque	Notation S&P				
L1	AAA à AA	293 635	95,1	265 413	88,4
L2	AA- à A	12 230	4,0	31 754	10,6
L3	A- à BBB-	2 792	0,9	3 010	1,0
L4	BB+ à B-	206	0,1	185	0,1
L5	CCC+ à CC	3	0,0	10	0,0
L6	C ou inférieure	0	0,0	0	0,0
Autres	Sans notation	0	0,0	0	0,0
Total des actifs		308 866	100,0	300 372	100,0

La Banque Migros s'appuie sur des sources de notation externes pour évaluer les risques pays. À des fins de clarification, les notations de Standard & Poor's correspondant aux classes internes sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

20. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

en milliers de francs

	CHF	EUR	USD	Autres
Actifs				
Liquidités	7 167 974	93 652	5 262	3 389
Créances sur les banques	7 592	53 283	8 902	82 454
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	2 791 474	258 303	71 073	189
Créances hypothécaires	45 618 293	100 123	0	0
Opérations de négoce	31 680	1	0	874
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	55 280	0	0	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Immobilisations financières	514 308	69 565	0	0
Comptes de régularisation actifs	34 803	0	0	0
Participations	115 586	49	0	0
Immobilisations corporelles	164 717	0	0	0
Valeurs immatérielles	892	0	0	0
Autres actifs	11 577	0	0	0
Total des actifs (au bilan)	56 514 175	574 976	85 237	86 906
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	4 653	710 512	260 895	56 956
Total des actifs	56 518 828	1 285 488	346 132	143 862
Passifs				
Engagements envers les banques	799 574	12 550	9 590	275
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	42 590 572	1 273 443	336 330	140 719
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8 060	0	0	0
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Obligations de caisse	134 744	0	0	0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6 815 200	0	0	0
Comptes de régularisation passifs	133 975	0	0	0
Autres passifs	137 890	0	0	0
Provisions	296 749	0	0	0
Réserves pour risques bancaires généraux	0	0	0	0
Capital social	700 000	0	0	0
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 280 000	0	0	0
Réserve issue du bénéfice	2 351 127	0	0	0
Bénéfice	240 497	0	0	0
Total des passifs (au bilan)	55 488 388	1 285 993	345 920	140 994
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1 027 375	2 393	2 799	448
Total des passifs	56 515 763	1 288 386	348 719	141 442
Positions nettes par monnaie	3 065	-2 898	-2 587	2 420

21. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

en milliers de francs	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent
Instruments de taux						
Swaps	0	0	0	49 290	3 102	1 455 000
Devises / Métaux précieux						
Contrats à terme	5 990	4 957	1 032 028	0	0	0
Options (OTC)	1	1	987	0	0	0
Total avant prise en compte des contrats de netting	5 990	4 958	1 033 015	49 290	3 102	1 455 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0		49 290	3 102	
Année précédente	581	15 797	1 050 343	4 842	98 669	7 450 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0		4 842	98 669	

Total après prise en compte des contrats de netting

en milliers de francs	Valeurs de remplacement cumulées	
	positives	négatives
Exercice sous revue	55 280	8 060
Année précédente	5 423	114 466

Répartition selon les contreparties

en milliers de francs	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières		Autres clients
Valeurs de remplacement positives après prise en compte des contrats de netting	0	55 178		102

Informations relatives aux opérations hors bilan

22. Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

en milliers de francs

	31.12.2022	Année précédente
Garanties de couverture de crédit et similaires	173	96
Garanties de prestation de garantie et similaires ¹	53 882	51 826
Autres engagements conditionnels ¹	1 650	3 980
Total des engagements conditionnels	55 706	55 901
Créances conditionnelles découlant de reports de pertes fiscaux	0	0
Autres créances conditionnelles	0	0
Total des créances conditionnelles	0	0

¹ L'ancienne position «Garanties de prestation de garantie et similaires» a été divisée en «Garanties de prestation de garantie et similaires» et «Autres engagements conditionnels» dans l'exercice 2022. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés en conséquence.

23. Répartition des crédits par engagement

en milliers de francs

	31.12.2022	Année précédente
Engagements résultant de paiements différés («deferred payments»)	0	0
Engagements résultant d'acceptations (pour les dettes découlant des acceptations en circulation)	0	0
Autres crédits par engagement	0	0
Total des crédits par engagement	0	0

24. Répartition des opérations fiduciaires

en milliers de francs

	31.12.2022	Année précédente
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	0	234
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	1 278 111	1 312 370
Total des opérations fiduciaires	1 278 111	1 312 604

Les comptes gérés à titre fiduciaire pour la Communauté Migros sont inscrits sous la rubrique «Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées».

Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles

25. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

en milliers de francs	2022	Année précédente	Variation	en %
Opérations sur devises et espèces	52 741	45 709	+7 032	15
Métaux précieux	-7	18	-	-
Négoce de titres (y c. fonds)	-3 671	406	-	-
dont instruments de taux (y c. fonds)	195	170	+25	+15
dont titres de participation (y c. fonds)	-7	-245	+239	-97
dont fonds mixtes	-3 923	375	-	-
dont revenus de titres divers	64	106	-42	-40
Total du résultat des opérations de négoce	49 063	46 133	+2 930	+6

Le négoce se limite aux transactions induites par les clients et par l'asset management. La gestion et la mesure des résultats des opérations de négoce s'effectuent à l'échelle de l'ensemble de la banque, d'où l'absence de répartition du résultat de négoce entre les secteurs d'activité. La banque ne recourt à l'option de la juste valeur pour aucune position du bilan.

26. Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes» ainsi que des intérêts négatifs significatifs

en milliers de francs	2022	Année précédente	Variation	en %
Produit de refinancement des portefeuilles de négoce	196	371	-175	-47
Intérêts négatifs sur opérations actives (diminution du produit des intérêts et des escomptes)	689	4 182	-3 493	-84
Intérêts négatifs sur opérations passives (diminution des charges d'intérêts)	9 421	12 184	-2 762	-23

Les intérêts négatifs sur les opérations actives sont portés en diminution du produit des intérêts et des escomptes. Les intérêts négatifs sur les opérations passives sont portés en diminution des charges d'intérêts.

27. Répartition des charges de personnel

en milliers de francs	2022	Année précédente	Variation	en %
Salaires	177 580	161 906	+15 674	+10
Contributions aux institutions de prévoyance professionnelle	22 647	21 171	+1 476	+7
Autres prestations sociales	16 156	15 335	+821	+5
Autres charges de personnel	10 604	10 175	+429	+4
Total des charges de personnel	226 987	208 587	+18 400	+9

28. Répartition des charges d'exploitation

en milliers de francs	2022	Année précédente	Variation	en %
Coût des locaux	23 107	23 218	-112	-0
Charges relatives à l'informatique et à la communication	53 259	50 163	+3 096	+6
Mobilier et installations	1 978	2 225	-247	-11
Honoraires des sociétés d'audit	685	722	-37	-5
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	685	569	+116	+20
dont pour d'autres prestations de services		153	-153	-100
Fonds de soutien Engagement Migros	7 954	8 629	-675	-8
Autres charges d'exploitation	72 770	48 655	+24 115	+50
Total des charges d'exploitation	159 753	133 612	+26 140	+20

29. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

en milliers de francs

	2022	Année précédente	Variation	en %
Produits extraordinaires	128	113	+15	+14
Total des produits extraordinaires	128	113	+15	+14
Charges extraordinaires	52	33	+19	+60
Total des charges extraordinaires	52	33	+19	+60

Aucune charge extraordinaire significative n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2022.

Les commentaires des pertes significatives ainsi que des modifications des réserves pour risques bancaires généraux et des corrections de valeur et provisions libérées figurent en page 35.

30. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

en milliers de francs

	2022	Année précédente	Variation	en %
Provisions pour impôts latents	0	-7 763	+7 763	-100
Charges d'impôts courants sur le revenu et le capital	51 298	54 347	-3 049	-6
Total des impôts	51 298	46 584	+4 714	+10
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	17,58%	17,78%		

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
la Banque Migros SA, Zurich

Zurich, le 4 avril 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Migros SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 8 à 45) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Élément clé de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures



2

réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels.

Calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle

Risque	<p>L'évaluation des prêts à la clientèle, composés de créances sur la clientèle et de créances hypothécaires, se fait à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour les risques de défaillance. Pour les créances compromises, des corrections de valeur individuelles et des provisions sont constituées. Pour les créances non compromises, la Banque constitue aussi des corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance.</p> <p>Pour le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle, il est nécessaire de formuler des hypothèses et faire des estimations qui, toutefois, impliquent une marge significative d'appréciation.</p> <p>Au 31 décembre 2022, les prêts à la clientèle s'élèvent à CHF 48,8 milliards (soit 85,3%) et représentent une composante significative des actifs de la Banque Migros SA. À la date du bilan, il existe des corrections de valeur et des provisions pour créances compromises d'un montant total de CHF 28,2 millions. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance s'élèvent à un montant total de CHF 104,3 millions.</p> <p>En raison de la marge significative d'appréciation et de l'importance de ces postes du bilan pour les comptes annuels de la Banque Migros SA, nous considérons le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance comme un élément clé de l'audit.</p> <p>La Banque Migros SA décrit les Principes d'évaluation et d'établissement du bilan qu'elle applique aux prêts à la clientèle ainsi qu'aux corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance aux pages 14 à 16 du rapport annuel. La Banque expose également son approche en matière de gestion des risques de défaillance aux pages 20 à 22. De plus, nous attirons l'attention sur les notes 2 et 13 de l'annexe aux comptes annuels.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nous avons vérifié les processus et les contrôles clés en lien avec l'octroi et la surveillance des crédits ainsi que la méthode d'identification et de calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle.</p> <p>En outre, nous avons contrôlé, sur la base d'un échantillon, la préservation de la valeur des engagements de crédit ainsi que le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle. Nous avons également vérifié le respect des Principes d'évaluation et d'établissement du bilan ainsi que les informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle.</p>



3



Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 31 mars 2022, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

La société a établi des comptes annuels statutaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur lesquels nous avons émis le 4 avril 2023 un rapport de l'organe de révision adressé à l'Assemblée générale de la société.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les



4

décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Patrick Schwaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Urs Braun
Expert-réviseur agréé

Rapport sur le développement durable

Aperçu

Une banque qui place non pas le capital, mais la personne au centre de son activité: telle était la vision de Gottlieb Duttweiler lorsqu'il fonda la Banque Migros en 1958 comme entité du groupe Migros. Dans ses activités entrepreneuriales, «Dutti» s'est toujours inspiré d'une philosophie écologique, sociale et économique unique, bien avant que le terme «durabilité» ne devienne un critère de référence bien établi.

La Banque Migros est toujours restée fidèle aux solides valeurs de Gottlieb Duttweiler. En 2022, nous avons encore renforcé la durabilité en définissant quatre thèmes piliers de notre stratégie de développement durable en matière de responsabilité entrepreneuriale: l'environnement, l'individu, l'engagement et l'innovation. Ces thèmes ont été évalués dans le cadre d'une analyse de matérialité afin de nous permettre de prendre en compte les répercussions de nos activités sur l'environnement et la société et d'en mesurer l'impact sur nous-mêmes en tant qu'entreprise. La procédure et les résultats sont présentés dans la rubrique «Analyse de matérialité». Notre stratégie de développement durable est soutenue par l'ensemble de la banque. La mise en œuvre de la stratégie est également surveillée et soutenue par la création de nouveaux postes de développement durable au sein du Management stratégique et de l'Investment Office.

Notre performance en matière de durabilité en tant qu'institution financière individuelle doit également être replacée dans le contexte de la dynamique générale du secteur financier: selon le Conseil fédéral, la place financière suisse doit jouer un rôle de leader en matière de développement durable. Pour ce faire, les activités relatives à la finance durable se fondent sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU (Sustainable Development Goals – SDG)¹.

Outre la stratégie et les champs d'action définis par la Confédération pour la place financière suisse, l'Association suisse des banquiers a également promu en 2022 de nouvelles mesures d'autorégulation en matière de durabilité². La durabilité fait donc partie intégrante de notre offre de conseil, aussi bien dans les activités de placement que dans les activités hypothécaires. Nous ancrons en outre le développement durable dans notre formation et notre perfectionnement, adaptons nos processus de conseil et élargissons notre offre de produits et de services financiers durables. En tant qu'acteur de la place financière suisse, nous soutenons ainsi les objectifs climatiques de la Suisse et la transition de l'économie réelle vers une économie plus durable.

Nous présentons la stratégie de développement durable axée sur les quatre thèmes que sont l'environnement, l'individu, l'engagement et l'innovation dans le cadre d'une rétrospective sur 2022. L'analyse de la matérialité montre les thèmes de durabilité qui sont couverts, avec leurs effets positifs et négatifs. Cette vision tient compte de la forte dynamique du domaine de la finance durable et indique les prochaines étapes que prévoit la Banque Migros, ainsi que ses priorités.

¹ Rapport du Conseil fédéral (2022): Finance durable en Suisse – Champs d'action 2022–2025 en vue d'assurer à la place financière une position de leader en matière de développement durable.

² Association suisse des banquiers (2022): Autorégulations en matière de finance durable. Communiqué de presse du 28 juin 2022.

Stratégie de développement durable et rétrospective

Vision: Nous renforçons la durabilité des décisions financières

Dans le cadre de ses activités commerciales, la Banque Migros tient compte de l'impact sur l'environnement et la société. En tant que banque à l'échelle humaine, nous plaçons les clientes et clients au centre de nos préoccupations et nous les aidons à prendre les bonnes décisions financières. À cet égard, nous prenons également en compte les besoins en termes de durabilité.

Notre vision s'articule autour de quatre thèmes. Le Conseil d'administration a confirmé ces thèmes pour la Banque Migros en 2022:



«Nous renforçons la durabilité des décisions financières»

Individu

La Banque Migros est proche des besoins de sa clientèle. Nous intégrons également les besoins de durabilité des investisseurs et investisseuses ou des propriétaires immobiliers. Le développement durable fait partie de la vision globale de la banque à l'échelle humaine.

Pour nos collaborateurs et collaboratrices, nous sommes un employeur exemplaire et reconnu. La Banque Migros assume sa responsabilité sociale en œuvrant en permanence pour l'égalité salariale, l'égalité des chances et un environnement de travail non discriminatoire au sein de l'entreprise. Nous avons une proportion équilibrée et exemplaire de femmes, qui représentent près de la moitié du personnel. À l'échelon des cadres, nous avons presque doublé le nombre de femmes ces dernières années. Chez nous, les femmes et les hommes font carrière de la même façon et gagnent autant pour le même travail, conformément aux critères de la Confédération. Nous soutenons les collaborateurs et collaboratrices ayant des enfants par des contributions à la garde d'enfants. Nous misons sur la diversité des atouts et la diversité en général, y compris en ce qui concerne l'âge de nos collaborateurs et collaboratrices. Dans le cadre de la promotion de la relève, nous formons plus de 65 apprentis et apprenties.

Environnement

Nous soutenons la protection de notre environnement naturel et les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. L'élaboration d'une stratégie climatique s'effectue en lien avec les objectifs du groupe Migros. Nous procéderons également à des ajustements au niveau de nos opérations de financement et de placement, tout en réduisant encore les émissions d'exploitation.

Depuis 2022, la Banque Migros participe au fonds M pour le climat³ et contribue à la protection du climat dans le cadre de ses émissions d'exploitation. Au niveau de l'empreinte écologique de

³ Le fonds M pour le climat a pour objectif de soutenir les objectifs climatiques ambitieux et scientifiques du groupe Migros et il est géré en étroite collaboration avec la fondation myclimate.

la Banque Migros, ces émissions directes et indirectes provenant de l'énergie achetée (scope 1 + 2) représentent environ 1% des équivalents CO₂ générés. Notre engagement en faveur de la durabilité au niveau de l'environnement se concentre donc principalement sur les 99% restants de notre empreinte écologique, qui proviennent de la chaîne de création de valeur en amont et en aval (scope 3). Les financements et surtout les prêts hypothécaires – en d'autres termes les émissions d'équivalents CO₂ générées par les biens immobiliers que nous finançons – représentent la plus grande part à cet égard. Nous entendons réduire ces émissions en aidant notre clientèle à accroître l'efficacité énergétique de ses biens immobiliers. Par ailleurs, nous assurons la transparence sur les émissions financées dans les opérations sur titres et continuons à orienter nos opérations de placement vers la durabilité.

Afin de contrôler l'évolution de nos performances en matière de durabilité, nous avons fait évaluer pour la première fois en 2022 notre empreinte écologique avec le test PACTA de la Confédération. À cette occasion, notre portefeuille d'investissement a été évalué par rapport aux huit secteurs industriels les plus importants⁴ au regard de la crise climatique. 6,6% des placements en actions et 3% des placements obligataires sont liés à ces secteurs.

Nous sommes convaincus que les risques et les opportunités en matière de durabilité peuvent avoir une incidence à long terme sur les résultats des placements. Leur prise en compte dans le processus d'investissement nous permet de prendre des décisions plus éclairées. Notre politique de placement durable montre comment se déroule la mise en œuvre dans le processus de placement. Pour environ 30% du patrimoine sous gestion dans nos fonds de placement, nous prenons d'ores et déjà en compte des critères de durabilité dans notre processus de placement.

Engagement

L'engagement est fortement lié à l'histoire de notre entreprise. La Banque Migros soutient chaque année le Fonds pionnier Migros, qui vise à promouvoir des projets pionniers dans une société en mutation et en faveur de la durabilité. En 2022, la contribution de la Banque Migros s'élève à 8 millions de francs. Ainsi, grâce à notre contribution financière, les visions deviennent une réalité.

Fonds pionnier Migros

Chaque année, le Fonds pionnier Migros investit près de 15 millions de francs dans des projets pionniers. Ces projets proviennent des domaines suivants:

- Neutralité climatique de la société
- Individu et numérisation
- Innovation collaborative

C'est ainsi que des projets audacieux se transforment en solutions concrètes en vue de promouvoir le changement sociétal et de renforcer une collaboration durable.

Comment repérer des idées innovantes?

Une équipe de huit chasseurs de projets sélectionne des projets et accompagne les pionniers et pionnières dans la mise en œuvre de leurs idées. Ainsi, le Fonds pionnier Migros a soutenu plus de 100 projets pionniers favorisant la durabilité au cours des 10 dernières années.

Nous sommes également un membre actif d'associations sectorielles telles que l'Association suisse des banquiers ou l'organisation de formation CYP et nous nous engageons ainsi pour le renforcement de la place financière suisse. En tant qu'entreprise du groupe Migros, nous nous engageons dans les domaines du logement, de la mobilité et des paiements en apportant notre expertise financière. Ainsi, nous entendons par exemple rendre les achats effectués auprès des entreprises du groupe Migros plus conviviaux en lançant des solutions telles que la nouvelle carte de crédit Cumulus (voir page 4 et suiv.).

⁴ Les secteurs PACTA sont les suivants: pétrole et gaz, charbon, électricité, automobile, ciment, aéronautique et acier.

L'engagement de tous sur la base du volontariat est également très important. Lors du Volunteer Day qui a lieu chaque année, nos collaborateurs et collaboratrices accomplissent des missions précieuses en faveur de l'environnement et de la société. En 2022, les collaborateurs et collaboratrices de la Banque Migros ont consacré plus de 1000 heures à réparer des vélos, à bêcher des jardins ou à encadrer des projets de formation. De nombreux collaborateurs et collaboratrices ont également contribué à la santé et à l'écologie dans le cadre de l'action «Bike to work».

Innovation

Pour permettre la transition vers une économie respectueuse des ressources et du climat, nous avons besoin d'idées et de nouvelles solutions. Lors du développement de nos affaires, nous nous demandons également quel impact cela aura sur l'environnement et la société. L'association de l'innovation et de la durabilité offre une grande opportunité. Nous voulons permettre à notre clientèle de prendre de meilleures décisions financières en fonction de ses besoins de durabilité. Nous avons par exemple amélioré la transparence à l'égard de nos investisseurs et investisseuses et publions désormais un rapport ESG pour nos fonds stratégiques durables.

Au deuxième trimestre 2022, afin de réduire les émissions des immeubles que nous finançons, nous avons informé les client(e)s hypothécaires privé(e)s de notre nouvelle collaboration avec Helion en mentionnant la possibilité d'un renouvellement énergétique de leur bien immobilier. Cette opération a donné lieu à plus de 350 entretiens-conseils avec la Banque Migros. Cela nous a permis de promouvoir l'intérêt pour le développement durable au sein de notre clientèle et a rencontré un écho positif.

Helion

Helion est spécialisée dans les installations solaires, les pompes à chaleur, les accumulateurs d'électricité et les stations de recharge de véhicules électriques. La Banque Migros agit en qualité de partenaire pour le financement des installations énergétiques durables pour la clientèle d'Helion et intègre en même temps la rénovation énergétique dans le conseil de sa propre clientèle hypothécaire.

Analyse de matérialité

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement durable, nous avons réalisé une analyse de matérialité pour les thèmes de durabilité. Nous avons adopté à cet égard le principe de la double matérialité. Cela signifie que nous avons tenu compte à la fois des répercussions des activités de la Banque Migros sur l'environnement, la société et l'économie (répercussions vers l'extérieur, perspective inside-out) et des répercussions de la durabilité sur la Banque Migros, à savoir les opportunités et les risques qui en découlent (répercussions au niveau interne, perspective outside-in, encore appelée matérialité financière).

Cette analyse nous a permis d'examiner les thèmes de notre stratégie de développement durable. L'analyse de matérialité a pour but d'identifier les thèmes essentiels pour la Banque Migros sur lesquels nous avons le plus d'impact et qui sont donc nos principaux leviers. L'analyse a été réalisée à l'aide de sources internes et externes en évaluant les questions de durabilité potentiellement pertinentes tout au long de la chaîne de valeur. Les thèmes essentiels pour nous peuvent être liés à notre stratégie de développement durable:

Thème de développement durable	Description	Thèmes stratégiques
Éducation et formation	Le développement professionnel nous tient à cœur. Le savoir est un atout majeur et l'apprentissage permet de rester innovant et créatif. Nous offrons un large éventail de possibilités de formation et de perfectionnement.	Individu
Diversité, inclusion et égalité des chances	En tant que banque progressiste, nous apprécions et encourageons la diversité. Nous traitons les gens indépendamment de leur sexe, âge, culture, langue, nationalité ou religion.	Individu
Protection des données	Nous protégeons de la même manière les données de notre clientèle et celles de notre personnel. Nous respectons et protégeons la personnalité et sommes tenus au secret bancaire.	Individu
Droits humains fondamentaux	Dans les opérations de placement, nous vérifions le respect des droits humains sur la base de normes mondiales, telles que définies dans notre politique de placement durable.	Individu
Émissions de gaz à effet de serre et énergie	Nous prenons en compte notre empreinte environnementale globale, qu'il s'agisse des émissions d'exploitation ou, dans la mesure du possible, des émissions financées dans le cadre de nos activités d'investissement et de crédit. Nous améliorons l'efficacité énergétique de notre portefeuille hypothécaire grâce à de nouveaux services de conseil.	Environnement
Biodiversité	Outre l'empreinte écologique, nos opérations de placement et de financement ont également un impact sur la biodiversité. Il convient de tenir compte de ces répercussions, notamment sur notre chaîne de création de valeur en aval.	Environnement
Impact économique	En tant qu'acteur de la place financière suisse, nous apportons une contribution économique. En tant qu'établissement financier, nous garantissons un accès au capital et assurons une planification financière complète.	Engagement
Comportement de l'entreprise	Nous sommes conscients de notre responsabilité vis-à-vis de nos partenaires. La gestion des risques est un outil important pour répondre aux diverses exigences. Notre direction suit les prescriptions légales et réglementaires. (cf. Corporate Governance page 56 et suiv.)	Engagement
Marketing et habitudes de consommation	Nous entendons proposer nos produits et prestations à des conditions équitables. Nous nous basons sur les principes d'authenticité et de clarté des produits.	Innovation
Responsabilité à l'égard des produits	Nos conseillers et conseillères aident à prendre des décisions financières judicieuses et durables. En tant que banque à l'échelle humaine, nous sommes focalisés sur la clientèle et ses besoins.	Innovation

L'analyse de matérialité avec les thèmes présentés ici nous accompagnera dans l'élaboration d'un rapport élargi sur le développement durable. En outre, un projet a été lancé en 2023 afin de mettre en œuvre les exigences du Code des obligations en matière de rapports non financiers.

Perspectives

Nous considérons le développement durable comme une composante des besoins de la clientèle et, partant, comme une opportunité d'adapter nos produits et services financiers en conséquence. Le développement de notre offre est couvert par la stratégie de développement durable et le thème de l'innovation. Dans le cadre d'une analyse environnementale, nous observons également la progression de certains thèmes de développement durable, tels que la perte croissante de la biodiversité.

Dans le domaine hypothécaire, nous appliquons l'autorégulation de l'Association suisse des banquiers⁵ et nous entendons enrichir notre collaboration avec des partenaires spécialisés avec de nouveaux concepts de conseil énergétique globaux. Dans ce contexte, nous poursuivons également la mesure de notre empreinte écologique dans le domaine des immeubles financés. L'élaboration d'une stratégie climatique est une tâche importante.

Nous souhaitons également tenir compte à l'avenir des développements dynamiques en matière d'investissement durable et de la forte demande en solutions de placement durables. À cet effet, nous continuerons à développer notre offre de produits afin de pouvoir répondre encore mieux aux besoins de nos investisseurs et investisseuses. Conformément aux autorégulations de l'Association suisse des banquiers⁶ et de l'Asset Management Association Switzerland⁷, nous évaluerons à l'avenir les préférences en matière de durabilité, recommanderons des solutions de placement appropriées et renforcerons la transparence de nos produits de placement.

Outre la transparence au niveau des produits, la Banque Migros élargit également son rapport sur le développement durable. Nous intégrons les exigences de reporting climatique aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). En tant qu'entreprise du groupe Migros, nous entendons également adhérer à la Global Reporting Initiative (GRI).

⁵ Association suisse des banquiers (2022): Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

⁶ Association suisse des banquiers (2022): Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune.

⁷ Asset Management Association Switzerland (2021): Recommandations sur la transparence et les critères minimaux applicables aux approches d'Investissement durable et aux produits.

Gouvernance d'entreprise

(valable à partir du 1^{er} janvier 2023)

La Banque Migros SA publie ses informations en matière de gouvernance d'entreprise conformément à la circulaire 2016/01 «Publication – banques», annexe 4, de la FINMA.

Structure du groupe et actionnariat

La Banque Migros SA est une société anonyme de droit suisse non cotée en bourse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 71 succursales. La Banque Migros SA est détenue à 100% par la Fédération des coopératives Migros (FCM) depuis sa fondation. La FCM détient cette participation de manière indirecte, au travers de Migros Participations SA.

Les participations détenues par la Banque Migros SA ne sont pas pertinentes pour l'évaluation globale de la banque, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés. Toutes les participations sont mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels 2022, page 30. La Banque Migros SA ne détient aucune participation croisée.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes (dont une représentante des collaborateurs et collaboratrices de la Banque Migros SA). Celles-ci n'assument aucune tâche exécutive, en conformité avec la loi sur les banques, et n'ont jamais fait partie de la Direction générale de la Banque Migros SA. Quatre des sept membres du Conseil d'administration remplissent les critères d'indépendance énoncés par la circulaire 2017/01 «Gouvernance d'entreprise – banques» de la FINMA. L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration. La durée du mandat est de deux ans, avec possibilité de réélection. La durée du mandat des membres externes et indépendants du Conseil d'administration est limitée à 12 ans, avec une limite d'âge fixée à 70 ans. Le Conseil d'administration se constitue lui-même et élit le président ou la présidente ainsi que le vice-président ou la vice-présidente. La constitution du Conseil d'administration s'effectue lors de la première réunion suivant l'élection.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction, la supervision et le contrôle de la gestion des affaires. Outre les compétences énoncées dans les statuts, il assure notamment les tâches suivantes:

- approbation de la charte, de la stratégie d'entreprise, de la politique commerciale, du concept cadre de gestion des risques et de la politique de risque
- définition de l'organisation et du contrôle interne
- définition de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière
- élection et révocation des membres des comités, du président ou de la présidente, des membres de la Direction générale ainsi que de la personne responsable de la Révision interne
- approbation du bilan et du compte de résultat prévisionnels ainsi que de la planification des investissements
- approbation des comptes annuels et semestriels (bilan, compte de résultat, annexe), sous réserve des compétences de l'Assemblée générale
- décision de l'établissement et de la suppression de succursales
- haute surveillance des personnes chargées de la gestion
- réception et contrôle des rapports de la Direction générale sur la marche des affaires, les risques, la situation de la société et les événements significatifs
- traitement des rapports établis par la Révision interne et la société d'audit

Organisation interne et réglementation des compétences

L'organisation interne et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par le règlement d'organisation du 5 novembre 2020, qui a été approuvé par la FINMA. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre ainsi que sur convocation du président. Le président du Conseil d'administration, et en son absence la vice-présidente, préside les réunions du Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale, et représente la banque à l'extérieur dans le cadre des compétences du Conseil d'administration. Dans des cas d'urgence ne souffrant aucun report, il se prononce exceptionnellement sur des affaires incombant d'ordinaire au Conseil d'administration. Sont exceptées les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration, conformément à l'art. 716a CO.

La répartition des tâches au sein du Conseil d'administration et des comités est représentée dans le tableau de la page 63. Le Conseil d'administration constitue quatre comités permanents: le comité d'audit, le comité de crédit, le comité des risques et le comité du personnel. Les comités du Conseil d'administration se réunissent sur invitation de leurs présidents aussi souvent que les affaires l'exigent.

Les comités ont pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration ainsi que de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Hormis les compétences spécifiques du comité de crédit s'agissant des opérations de crédit individuelles, des compétences spécifiques du comité d'audit concernant l'approbation de la rémunération du responsable de la Révision interne ainsi que des compétences spécifiques du comité du personnel concernant l'approbation des contrats de travail et des rémunérations, les comités n'ont aucune compétence décisionnelle. Le Conseil d'administration conserve, en principe, la responsabilité globale des tâches déléguées aux comités. Il appartient ensuite au Conseil d'administration de prendre les décisions en tant qu'organe collectif. Les comités informent immédiatement l'ensemble du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires.

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé des personnes suivantes:

- Dr Isabel Stirnimann, présidente
- Michael Hobmeier, membre
- Isabelle Zimmermann, membre

Le comité d'audit évalue les directives de la banque en matière de présentation des comptes, l'intégrité du reporting financier, les obligations de publication ainsi que la qualité, la pertinence et les résultats des révisions interne et externe. En outre, il évalue le respect des exigences de reporting par la banque, l'approche de la Direction générale en matière de contrôle interne s'agissant de l'établissement et de l'intégrité des états financiers et de la présentation des résultats, surveillance et évalue l'efficacité des contrôles internes, notamment du Contrôle des risques, de la fonction de Compliance et de la Révision interne, et s'assure de l'élimination des dysfonctionnements constatés par les sociétés d'audit. Il soumet des recommandations au Conseil d'administration concernant les comptes annuels soumis à l'approbation de ce dernier. Pour accomplir ses tâches, le comité d'audit s'entretient régulièrement avec le réviseur responsable de la société d'audit et le responsable de la Révision interne, ainsi qu'avec des représentants et représentantes de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de la Compliance et le responsable du Contrôle des risques. Le comité d'audit approuve la rémunération du responsable de la Révision interne.

Comité des risques

Le comité des risques est composé des personnes suivantes:

- Dr. Peter Meier, président (jusqu'au 31.12.2022)
- Ursula La Roche, présidente (à partir du 1.1.2023)
- Bernhard Kobler, membre
- Isabelle Zimmermann, membre

Le comité des risques vérifie que la banque entretient une gestion des risques appropriée, avec des processus efficaces qui satisfont à la situation de l'établissement en matière de risques. Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment dans la perspective de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et les limites posées en matière de risques. Il évalue, en outre, les conséquences potentielles des risques pertinents sur les revenus, les fonds propres et la réputation de la Banque Migros SA. À cet effet, il examine la planification des fonds propres et des liquidités ainsi que la remise du rapport correspondant. Puis il discute du concept cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumet des recommandations au Conseil d'administration. Pour accomplir ses tâches, le comité des risques s'entretient régulièrement avec des représentants et représentantes de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de la Compliance et le responsable du Contrôle des risques.

Comité de crédit

Le comité de crédit est composé des personnes suivantes:

- Bernhard Kobler, président
- Isabelle Zimmermann, membre
- Fabrice Zumbrunnen, membre

Le comité de crédit représente la plus haute instance d'autorisation pour les opérations de crédit individuelles qui relèvent de sa compétence; en complément au comité des risques, il traite les détails spécifiques des opérations de crédit de la banque, qui sortent du cadre des tâches du comité des risques en matière de risques de crédit. Il examine notamment les nouvelles affaires importantes relevant de la compétence de la Direction générale (comité de crédit de l'ensemble de la banque), juge l'évaluation générale de la conjoncture et du marché immobilier, étudie les adaptations de directives, procédures et processus, notamment en ce qui concerne les limites de nantissement, le calcul de la capacité financière, les systèmes de notation ainsi que l'évaluation de biens immobiliers, et soumet des recommandations au Conseil d'administration. En outre, il évalue et examine l'évolution du portefeuille de crédit de la banque, notamment en ce qui concerne les affaires dérogeant aux directives de crédit («exceptions to policy»), les principaux débiteurs / groupes de débiteurs, les engagements compromis et les corrections de valeur y relatives, ainsi que les hypothèses de simulations de perte de valeur sur les biens immobiliers. Pour accomplir ses tâches, le comité de crédit s'entretient régulièrement avec des représentants et représentantes de la Direction générale ainsi qu'avec le responsable de la gestion des risques de crédit.

Comité du personnel

Le comité du personnel est composé des personnes suivantes:

- Fabrice Zumbrunnen, président
- Isabelle Zimmermann, membre

Le comité du personnel assiste le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses tâches en matière de politique du personnel (planification du personnel, rémunération, nominations). Il approuve certaines rémunérations et assiste le Conseil d'administration dans l'évaluation des membres de la Direction générale. Il examine notamment chaque année l'évaluation des membres de la Direction générale proposée par le président de la Direction générale. Le comité du personnel procède à cette évaluation pour le président de la Direction générale, tandis que le président de la Direction générale le fait pour les autres membres de la Direction générale. En outre, il fixe les principes régissant la sélection de candidats et candidates au Conseil d'administration à faire élire ou réélire par l'Assemblée générale et prépare la sélection sur la base de ces critères. Le comité du personnel évalue les candidats et candidates proposés conjointement avec le président de la Direction générale, en vue de la nomination des membres de la Direction générale par le Conseil d'administration. Il approuve, en outre, tous les contrats de travail des membres de la Direction générale ainsi que les éventuels contrats de travail des membres du Conseil d'administration.

Instruments d'information et de contrôle

Les instruments d'information et de contrôle de la Banque Migros SA sont conformes aux directives de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, la FINMA. La Banque Migros SA est dotée d'un système d'information de gestion (management information system, MIS) qui permet au Conseil d'administration de remplir son obligation de surveillance et de contrôler les compétences déléguées à la Direction générale. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois des états financiers incluant une comparaison avec le budget prévisionnel et avec l'exercice précédent, et chaque trimestre un rapport global sur les risques comportant un état actuel des liquidités, de la dotation en fonds propres et du cumul des risques. Les procès-verbaux des réunions de la Direction générale sont, en outre, remis au président du Conseil d'administration pour consultation.

Le Comité de risque et des finances surveille constamment le profil de risque de la banque. Il est composé des membres de la Direction générale de la banque et des responsables Gestion des risques de crédit, Contrôle des risques, Trésorerie, Gestion des risques opérationnels, Compliance, Service juridique, Comptabilité et Business Controlling. Cette instance évalue la situation des risques de la banque dans son ensemble de même qu'elle examine et met en œuvre les mesures de gestion futures.

Les systèmes et méthodes utilisés sont décrits dans la section du rapport annuel 2022 dédiée à la gestion des risques (pages 19 à 24).

Révision interne

La Révision interne compte 11 collaborateurs et collaboratrices à fin 2022. Elle est directement subordonnée au comité d'audit du Conseil d'administration et dispose d'un droit d'accès, de consultation et de contrôle illimité.

La Révision interne aide le Conseil d'administration et ses comités à remplir leurs obligations de surveillance et de contrôle en adoptant une approche systématique et axée sur le risque pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques, du système de contrôle interne ainsi que des processus de pilotage, de gestion et d'assistance, et émet des recommandations d'optimisation. Elle vérifie, par ailleurs, le respect des dispositions réglementaires ainsi que des directives et lignes directrices internes. En tant qu'instance de contrôle indépendante de la Direction générale, elle établit ses rapports en toute autonomie et évalue de manière appropriée et régulière l'ensemble de l'activité de la banque. La Révision interne soumet annuellement au comité d'audit les objectifs des activités d'audit et demande au Conseil d'administration d'approuver le programme de révision. Elle procède au moins une fois par an à une évaluation globale des risques encourus par la banque. La Révision interne remet au Conseil d'administration un rapport trimestriel sur les audits effectués ainsi que sur les autres activités, et l'informe sur la mise en œuvre des recommandations de la Révision interne et de la société d'audit. Les tâches et compétences ainsi que l'organisation de la Révision interne sont décrites dans le «cahier des charges de la Révision interne», qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Le comité d'audit du Conseil d'administration supervise les activités de la Révision interne. La Révision interne échange en permanence avec la société d'audit concernant l'évaluation et la situation du risque. Les prestations d'audit de la Révision interne et de la société d'audit sont coordonnées dans le respect des tâches respectives. Dans son travail, la Révision interne applique des directives strictes en matière de qualité et base ses procédures sur les normes de révision internationales reconnues, et conformes aux prescriptions de l'Institute of Internal Auditing Switzerland (IIAS).

Contrôle des risques

Les organes de contrôle indépendants (notamment Contrôle des risques et Compliance ainsi que Gestion des risques opérationnels), qui dépendent du Chief Risk Officer, surveillent le profil de risque de la banque et assurent le respect des directives relatives à la politique de risque et le reporting des risques intégré à la Direction générale et au Conseil d'administration. Le Contrôle des risques, en particulier, est responsable de l'élaboration des méthodes de mesure des risques, de certaines parties de la procédure de réception de nouveaux produits, services, canaux de distribution, etc. et méthodes d'évaluation, de la validation des modèles ainsi que de l'exécution et de l'assurance qualité de la mesure des risques effectuée.

Les instances de contrôle indépendantes rapportent, mensuellement au Comité de risque et des finances et trimestriellement au Conseil d'administration, dans le cadre du reporting des risques intégré, l'évolution du profil de risque, les principaux événements internes et externes ainsi que les constatations faites dans le cadre de l'activité de surveillance. Le reporting comprend différents rapports consacrés à chaque catégorie de risques; ces rapports, dont la fréquence de parution et le cercle de destinataires sont fonction des risques concernés, visent à assurer une information complète, objective et transparente des décideurs et décideuses et des organes de surveillance. Si la situation l'exige, le responsable du Contrôle des risques a en tout temps le droit de faire remonter l'information au Conseil d'administration. Le responsable du Contrôle des risques présente une fois par an son rapport annuel au comité d'audit et au comité des risques.

Fonction de Compliance

Le responsable de la Compliance dispose en tout temps d'un droit de signalement (remontée de l'information) au Conseil d'administration. En outre, il rapporte directement au Conseil d'administration une fois par an dans le cadre du reporting des risques et présente son rapport annuel au comité d'audit et au comité des risques. Il incombe à la Compliance de veiller au respect des dispositions applicables et de communiquer en temps utile sur les manquements constatés à ces dispositions. Par ailleurs, la Compliance exécute le cas échéant certaines tâches de surveillance et de contrôle s'agissant d'opérations individuelles, et prend des mesures de gestion des risques générales, comme la rédaction de directives dans le cadre de l'application de nouveaux actes normatifs ou l'organisation de séminaires de formation. De plus, elle examine au moins une fois par an la carte réglementaire ainsi que l'inventaire des risques de compliance et établit le plan d'action annuel axé sur le risque, lequel est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Il lui incombe, en outre, de fournir des conseils anticipés visant à éviter ou à minimiser les risques et menaces résultant de dispositions réglementaires nouvelles ou existantes.

Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes. Fabrice Zumbrunnen, président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros, en assure la présidence depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le profil de chaque membre du Comité d'administration comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique. Sauf indication contraire, la date de référence est toujours le 1^{er} janvier 2023.

Fabrice Zumbrunnen

Président du Conseil d'administration
Licence ès sciences économiques (Université de Neuchâtel)
Suisse, né en 1969

Parcours professionnel

Fabrice Zumbrunnen est membre et président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2018. Il préside le comité du personnel et est membre du comité de crédit.

Sa carrière professionnelle a débuté à la coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, où il a d'abord travaillé en qualité de chef de ventes, puis de responsable du marketing et de la logistique, avant d'être nommé directeur en 2005. En 2012, il rejoint la FCM et reprend la direction du département «HR, Affaires culturelles et sociales, Loisirs». Fabrice Zumbrunnen est président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros depuis le 1^{er} janvier 2018.

Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, président de la Direction générale
- Hotelplan Management SA, président du Conseil d'administration
- Medbase AG, président du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, président du Conseil d'administration
- Denner SA, membre du Conseil d'administration
- Digitec Galaxus SA, membre du Conseil d'administration
- Migros Digital Solutions SA, président du Conseil d'administration

Isabelle Zimmermann

Vice-présidente du Conseil d'administration
Mag. rer. soc. oec. (Université d'Innsbruck, Autriche)
et experte-comptable fédérale, Autrichienne, née en 1974

Parcours professionnel

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Isabelle Zimmermann est membre et vice-présidente du Conseil d'administration ainsi que membre des quatre comités: comité d'audit, comité de crédit, comité des risques et comité du personnel. Elle commence sa carrière en tant qu'assistante chez Ernst & Young SA à Berne. De 2004 à 2021, elle occupe différentes fonctions au sein du groupe Hilti. Pendant environ six ans, elle travaille pour la société Hilti AG à Schaan où elle exerce notamment les fonctions de Head of Financial Guidelines & Consolidation et de Head of Group Consolidation & Accounting. De 2010 à 2013, elle est Director Finance Operations chez Hilti North America. Elle exerce ensuite les fonctions de CFO Hilti Allemagne et Région Europe centrale chez Hilti Deutschland AG. De 2019 à 2021, elle exerce sa dernière fonction au sein du groupe Hilti en tant que Head of Corporate Audit and Risk Management chez Hilti AG à Schaan. En novembre 2021, Isabelle Zimmermann rejoint la Fédération des coopératives Migros. Depuis le 1^{er} janvier 2022, elle est membre de la Direction générale et responsable du département Finances du groupe Migros.

Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, membre de la Direction générale
- Hotelplan Management AG, vice-présidente du Conseil d'administration
- Ex Libris SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Caisse de pensions Migros, présidente du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros, membre du Conseil de fondation
- M Casa SA, présidente du Conseil d'administration
- Fondation Prévoyance complémentaire de la Communauté Migros, présidente du Conseil de fondation
- Migros Digital Solutions SA, membre du Conseil d'administration
- M Vorsorge AG, présidente du Conseil d'administration
- Fondation pour la promotion des langues et de l'éducation, membre

Irene Billo-Riediker

Membre du Conseil d'administration
Économiste d'entreprise HES (Haute école d'économie
et de gestion, Zurich)
Suisse, née en 1970

Parcours professionnel

Irene Billo-Riediker est membre du Conseil d'administration et représentante des collaborateurs et collaboratrices de la Banque Migros SA depuis 2008.

Depuis 2022, elle dirige le service Operations Management, anciennement Gestion releases et tests. Irene Billo-Riediker travaille pour la Banque Migros SA depuis 1997. Auparavant, elle était employée chez Furness Shipping SA en tant que responsable des importations.

Principaux mandats

Aucun

Ursula La Roche (à partir du 1.1.2023)

Membre du Conseil d'administration
Lic. phil. (Université de Fribourg)
Suisse, née en 1966

Parcours professionnel

Ursula La Roche travaille chez Swiss Re en tant que Head Group Internal Audit depuis 2021. Auparavant, elle a exercé différentes fonctions au sein d'UBS, en dernier lieu en tant que Chief Operating Officer de l'unité Group Compliance, Regulatory and Governance. Avant de rejoindre UBS, elle a travaillé au sein de la FINMA en tant que responsable de la surveillance mondiale d'une grande banque. Elle a également travaillé pour SIX Group, Telekurs et Credit Suisse.

Principaux mandats

– Smartpetcare AG, vice-présidente du Conseil d'administration

Dr. Peter Meier (jusqu'au 31.12.2022)

Membre du Conseil d'administration
Dr. oec. (Université de Saint-Gall)
Suisse, né en 1952

Parcours professionnel

Peter Meier est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité des risques depuis 2012.

Peter Meier a tout d'abord travaillé à la Banque cantonale de Zurich comme économiste en chef, puis comme responsable Asset Management. De 1998 à 2001, il est directeur de Swissca Portfoliomanagement AG. Il assume ensuite une chaire professorale à la Haute école des sciences appliquées de Zurich. Ses domaines de recherche et d'enseignement couvrent la théorie financière et la gestion d'actifs, la gestion des risques et les investissements alternatifs.

Principaux mandats

- Swissbroke Fondation de prévoyance, membre de la Commission de placement
- Caisse de pensions des entreprises Saurer, membre du comité d'investissement
- Caisse de pensions d'Argovie, conseiller du comité d'investissement

Dr. Isabel Stirnimann Schaller

Membre du Conseil d'administration
Dr. iur. (Université de Saint-Gall), avocate
Suisse et Péruvienne, née en 1969

Parcours professionnel

Isabel Stirnimann est membre indépendant du Conseil d'administration et membre du comité d'audit depuis 2012 et présidente du comité d'audit depuis le 1^{er} janvier 2016. Elle était associée chez Nobel & Hug Avocats à Zurich jusqu'à mi-2018 et exerce depuis à titre indépendant. Elle est spécialisée en droit bancaire et des marchés financiers ainsi qu'en droit commercial et des sociétés.

Principaux mandats

– Fundación Educación, vice-présidente du conseil de fondation

Bernhard Kobler

Membre du Conseil d'administration
Advanced Management Programme (INSEAD) et diplômé de la
Swiss Banking School
Suisse, né en 1957

Parcours professionnel

Bernhard Kobler est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité de crédit depuis le 1^{er} janvier 2017, et membre du comité des risques depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il débute sa carrière chez UBS SA, étant en dernier lieu responsable du secteur Retail Banking pour la région de Zurich. À partir de 1998, il travaille à la Banque cantonale de Lucerne, dont il devient le CEO en 2004. De 2015 à 2016, il est responsable de la zone de marché Suisse centrale à la Banque Julius Baer & Cie SA.

Principaux mandats

- Fondation St. Charles Hall Paul et Gertrud Fischbacher-Labhardt, président du conseil de fondation
- GSW Gemeinnützige Stiftung für preisgünstigen Wohnraum Luzern, président du conseil de fondation
- B. Braun Medical AG, président du Conseil d'administration
- Dentacore Holding AG, membre du Conseil d'administration

Michael Hobmeier

Membre du Conseil d'administration
Diplôme d'ingénieur électricien (EPF Zurich) et licence ès sciences économiques (Université de Saint-Gall)
Suisse, né en 1965

Parcours professionnel

Michael Hobmeier est membre indépendant du Conseil d'administration et membre du comité d'audit depuis le 1^{er} janvier 2018.

Michael Hobmeier a travaillé pendant dix ans comme partenaire chez IBM Business Consulting Services et PwC. À partir de 2003, il travaille chez Valiant et devient CEO de la Banque Valiant en 2005, puis CEO de Valiant Holding en 2010. Depuis 2013, il soutient activement les start-up dans des secteurs porteurs comme la Fintech et la High-tech, notamment en tant que CIO de Verve Capital Partners SA.

Principaux mandats

- Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), président de la Fondation Rega

Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Nom	Fonction	Comité d'audit	Comité de crédit	Comité des risques	Comité du personnel
Fabrice Zumbrunnen	Président (depuis 2018)		Membre		Président
Isabelle Zimmermann	Vice-présidente (depuis 2022)	Membre	Membre	Membre	Membre
Irene Billo-Riediker	Membre en tant que représentante du personnel (depuis 2008)				
Dr. Peter Meier (jusqu'au 31.12.2022)	Membre indépendant (depuis 2012)			Président(e)	
Dr. Isabel Stirnimann	Membre indépendant (depuis 2012)	Présidente			
Bernhard Kobler	Membre indépendant (depuis 2017)		Président	Membre	
Michael Hobmeier	Membre indépendant (depuis 2018)	Membre			
Ursula La Roche (à partir du 1.1.2023)	Membre indépendant (depuis 2023)			Membre	

Rémunération

La rémunération des membres indépendants du Conseil d'administration est constituée de trois composantes: des honoraires de base fixes liés à la fonction de membre du Conseil d'administration, des honoraires fixes supplémentaires liés à l'activité au sein d'un comité ainsi que des conditions préférentielles sur les produits et services de la Banque Migros SA qui sont d'usage sur le marché. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre du Conseil d'administration des prêts et crédits personnels selon les critères d'appréciation en vigueur dans le secteur bancaire. La rétribution du Conseil d'administration est intégralement versée en espèces, à l'exception des conditions préférentielles.

Les membres salariés du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération. Seule la représentante du personnel reçoit une indemnité de présence fixe pour les tâches remplies en dehors de ses heures de travail ordinaires.

La marche des affaires n'a aucune incidence directe sur le montant de la rémunération. Le comité du personnel du Conseil d'administration fixe le montant des rémunérations. À cette fin, il se réfère à des entreprises comparables et fixe les montants de manière à ne pas créer d'incitations susceptibles de générer des conflits d'intérêts dans l'exercice des tâches.

Direction générale

Tâches

La Direction générale est subordonnée au Conseil d'administration. La Direction générale est chargée de la conduite des affaires de la Banque Migros SA. Ses principales tâches et compétences sont les suivantes:

- définition de la charte, de la stratégie d'entreprise, de la politique commerciale, des objectifs annuels, de la planification des investissements et du budget
- exécution des décisions du Conseil d'administration
- définition de la structure organisationnelle, élaboration des directives et définition des compétences dans les activités bancaires, sous réserve des compétences du Conseil d'administration
- gestion de la structure du bilan et des liquidités ainsi que gestion des revenus et du risque opérationnels
- respect permanent des prescriptions légales, statutaires et réglementaires, avec notamment élaboration et maintien d'un système de compliance adéquat
- élaboration et entretien de processus internes adéquats, d'un système d'information de gestion approprié, d'un système de contrôle interne ainsi que d'une infrastructure technologique adaptée
- définition des compétences de crédit
- fixation des taux d'intérêt et commissions pour les opérations actives et passives ainsi que pour les autres services
- représentation de la banque à l'extérieur, relations publiques dans l'intérêt de la banque

Organisation interne

La Direction générale se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais en règle générale une fois par semaine et sur convocation du président de la Direction générale ou du président adjoint. La Direction générale peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents. Elle prend ses décisions à la majorité des voix présentes.

Les décisions peuvent également être prises par voie de circulaire lorsqu'il s'agit d'affaires de routine ou de décisions revêtant un caractère particulièrement urgent, qu'aucun membre ne demande de délibération orale et que la majorité des membres de la Direction générale est atteignable.

Le Conseil d'administration élit un membre de la Direction générale à la présidence de la Direction générale. Le président ou la présidente de la Direction générale assume les tâches et compétences suivantes:

- traitement et exécution des affaires courantes
- information du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires
- préparation des demandes au Conseil d'administration
- nominations des membres de la direction
- participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités

Membres de la Direction générale

La Direction générale de la Banque Migros SA est composée de six membres. Elle dispose d'une large expérience bancaire et financière. Le profil de chaque membre de la Direction générale comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique.

Manuel Kunzelmann

Président de la Direction générale (CEO)
Exec. Master of Business Administration UZH, économiste d'entreprise HES, Master of Advanced Studies FHO in Business Information Management
Suisse, né en 1974

Parcours professionnel

Depuis le 1^{er} mai 2020, Manuel Kunzelmann dirige l'entreprise en tant que président de la Direction générale. Il a exercé auparavant différentes fonctions de direction auprès de la Banque cantonale de Bâle-Campagne depuis 2009, en dernier lieu en tant que membre de la Direction générale et responsable du domaine d'activités Stratégie et Prestations de marché. Avant cela, il a travaillé pendant dix ans dans différentes fonctions de direction chez UBS SA.

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros SA, président du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros SA, président du Conseil de fondation
- Viseca Payment Services SA, membre du Conseil d'administration
- CYP Association Zurich, président du Conseil de fondation
- Coordination des banques domestiques (CBD), membre du Conseil

Stephan Wick

Membre de la Direction générale (COO & CIO)
Lic. oec. publ., informaticien de gestion diplômé (Université de Zurich)
Suisse, né en 1965

Parcours professionnel

Depuis son entrée à la Banque Migros SA en 2004, Stephan Wick est responsable de l'informatique et de la logistique de la banque en tant que membre de la Direction générale. Il est président adjoint de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2007. Auparavant, il a travaillé cinq ans comme développeur de logiciels et chef de projet à la Bourse suisse et, à partir de 1999, il fonde le Business Competence Center Operations au Credit Suisse. Il est notamment responsable de la gestion de projet d'entreprise d'une nouvelle banque de transactions sur titres à l'échelle du groupe (programme SEC2000).

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros SA, vice-président du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros SA, vice-président du Conseil de fondation

Rolf Knöpfel

Membre de la Direction générale
Executive Master of Business Administration, HES Kalaidos
Informaticien de gestion diplômé, IFA
Suisse, né en 1972

Parcours professionnel

Rolf Knöpfel est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2017 et responsable du secteur Innovation et marketing. Auparavant, il a travaillé dans le domaine de la logistique, d'abord comme responsable de la gestion des processus, comme responsable des projets stratégiques, puis comme responsable du développement commercial. Ses priorités sont la commercialisation et le développement de produits et de services, ainsi que de leurs processus, applications et services de Business Intelligence. Rolf Knöpfel travaille pour la Banque Migros SA depuis 2002. Auparavant, il a été employé pendant quelques années chez Skyguide, en dernier lieu comme responsable de la gestion de l'information.

Principaux mandats

– GOWAGO AG, membre du Conseil d'administration

Andreas Schindler (jusqu'au 31.8.2022)

Membre de la Direction générale (CRO & CFO)
Expert-comptable diplômé, Diploma of Advanced Studies in Banking (Université de Berne)
Suisse, né en 1971

Parcours professionnel

Andreas Schindler est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2017 et responsable du secteur Gestion des risques et finances. Avant cela, il était responsable de la Révision interne. Andreas Schindler travaille pour la Banque Migros SA depuis 2011. Précédemment, il a notamment travaillé auprès de la Banque cantonale de Zoug, où il dirigeait la Révision interne, et chez Aduno Holding, en tant que responsable de la Compliance et du Contrôle des risques.

Principaux mandats

– Esisuisse, membre du Conseil d'administration
– Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, membre du Conseil d'administration
– Coordination des banques domestiques (CBD), membre du groupe de travail

Peter Mock (à partir du 1.9.2022)

Membre de la Direction générale (CRO & CFO)
MSc in Business and Economics
Suisse, né en 1969

Parcours professionnel

Peter Mock est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2022 et dirige à ce titre le secteur Gestion des risques et finances. Il a rejoint la Banque Migros SA le 1^{er} janvier 2021 comme responsable Trésorerie et négoce. Auparavant, il occupait un poste similaire à la Banque cantonale de Bâle-Campagne. Avant cela, il a occupé pendant plusieurs années le poste de Head Customer Finance chez Syngenta Crop Protection. Il a aussi été Sector Head Treasury au Credit Suisse pendant plusieurs années.

Principaux mandats

– Coordination des banques domestiques (CBD), membre du groupe de travail

Bernd Geisenberger

Membre de la Direction générale
Diplômé en gestion
Allemand, né en 1974

Parcours professionnel

Bernd Geisenberger, responsable du segment Clientèle Entreprises, est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2018. Il était Managing Partner et membre du Conseil d'administration d'un cabinet zurichois de conseil en fusion-acquisition avant de rejoindre la Banque Migros SA. Auparavant, il a occupé pendant plus de 20 ans différentes fonctions dans une grande banque allemande, en dernier lieu comme responsable de l'activité PME en Suisse.

Principaux mandats

Aucun

Markus Schawalder

Membre de la Direction générale
Master in Advanced Studies en gestion bancaire, économiste
d'entreprise HES
Suisse, né en 1974

Parcours professionnel

Markus Schawalder est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} avril 2021 et dirige à ce titre le segment Clients privés. Il acquiert une expérience professionnelle en tant que responsable Clients privés à la Liechtensteinische Landesbank, responsable Clients privés et responsable du développement commercial à la Banque cantonale de Bâle, Head Product Management & Business Development à la Bank-now, responsable de la gestion stratégique et chef de projet Introduction sur le marché Actifs chez PostFinance.

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros SA, membre du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros SA, membre du Conseil de fondation
- Association suisse des banquiers (ASB), membre du Comité directeur Retail Banking

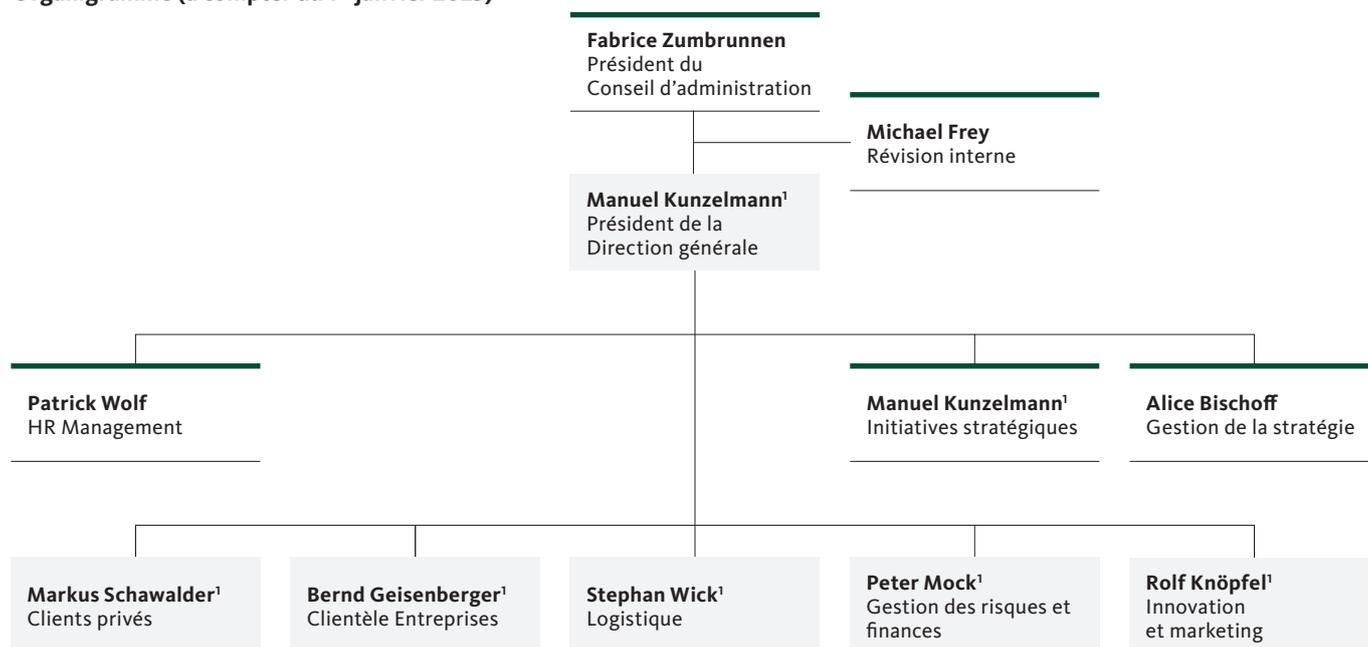
Membres de la Direction générale

Nom	Année de naissance	Nationalité	Fonction / domaine de compétence	Entrée à la Direction générale
Manuel Kunzelmann	1974	CH	Président de la Direction générale (CEO)	1.5.2020
Stephan Wick	1965	CH	Responsable Logistique (président adjoint)	1.11.2004
Rolf Knöpfel	1972	CH	Responsable Innovation et marketing	1.1.2017
Peter Mock	1969	CH	Responsable Gestion des risques et finances	1.9.2022
Bernd Geisenberger	1974	D	Responsable Clientèle Entreprises	1.9.2018
Markus Schawalder	1974	CH	Responsable Clients privés	1.4.2021

Rémunérations

La rémunération des membres de la Direction générale est constituée de trois éléments: un salaire de base fixe (indemnités forfaitaires comprises), une indemnité de mobilité ainsi que des conditions préférentielles sur les produits et services de la Banque Migros SA. Aucune rémunération variable (bonus) n'est versée. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre de la Direction générale des prêts et crédits privés selon les critères d'évaluation en vigueur dans le secteur bancaire. Les membres de la Direction générale ainsi que leurs proches bénéficient des produits bancaires de la Banque Migros SA aux conditions préférentielles qui sont d'usage sur le marché et s'appliquent à tous les collaborateurs et collaboratrices de la Banque Migros SA. Les rémunérations, à l'exception des conditions préférentielles, sont intégralement versées en espèces.

Le comité du personnel du Conseil d'administration examine et définit chaque année, selon son appréciation, le montant de la rémunération fixe des membres de la Direction générale pour l'exercice suivant. Le traitement des propositions relatives à la rétribution de la Direction générale se fait en l'absence de ses membres. Le président de la Direction générale participe notamment avec voix consultative à la discussion sur la rémunération des membres de la Direction générale et soumet une proposition au comité du personnel.

Organigramme (à compter du 1^{er} janvier 2023)

¹ Membre de la Direction générale

Organe de révision

Depuis 2022, l'organe de révision / la société d'audit de la Banque Migros SA est Ernst & Young SA, qui est nommé par l'Assemblée générale pour une période d'un an, la dernière fois le 24 mai 2022. Le réviseur en chef est Patrick Schwaller. Ernst & Young SA a repris le mandat de révision de PricewaterhouseCoopers SA, Zurich. Les coûts relatifs à l'audit des comptes annuels et à l'audit prudentiel pour l'exercice 2022 s'élèvent à 735 000 francs. L'organe de révision / la société d'audit n'a facturé aucun autre honoraire, p. ex. pour des prestations de conseil.

Outils d'information de l'organe de révision / la société d'audit

Les rapports de l'organe de révision / la société d'audit sont examinés par le comité d'audit du Conseil d'administration et portés à la connaissance de l'ensemble du Conseil d'administration. Le réviseur responsable est, en principe, présent lors du traitement des rapports par le Conseil d'administration ou le comité d'audit. Chaque année, le comité d'audit examine, en outre, l'évaluation des risques ainsi que la planification des audits de l'organe de révision / la société d'audit qui en résulte, et en discute en présence du réviseur responsable. Le comité d'audit discute régulièrement avec le réviseur responsable de la pertinence des systèmes de contrôle internes et de leur adéquation avec le profil de risque de la banque, ainsi que du rapport sur l'audit des comptes de l'organe de révision / la société d'audit et du rapport sur l'audit prudentiel.

Sur la base des rapports et des séances communes avec le réviseur responsable, le comité d'audit évalue les prestations et les honoraires de l'organe de révision / la société d'audit et s'assure de son indépendance. La société d'audit et la Révision interne disposent en tout temps d'un accès direct au comité d'audit.

Stratégie et profil de risque

À l'instar d'autres banques et établissements financiers, la Banque Migros SA est exposée à différents risques. La gestion des risques de crédit, de marché, de structure du bilan, de Compliance et opérationnels est considérée comme l'une des principales missions de la Direction générale. La gestion des risques se fonde sur la politique de risque qui a été élaborée par le Conseil d'administration et a également fait l'objet de révisions dans le courant de l'exercice. Des informations générales sur le processus de gestion des risques et l'orientation stratégique en matière de risques figurent aux pages 19 à 24 du rapport de gestion 2022.

Structure de distribution (à partir du 1^{er} janvier 2023)

Responsables	Région Mittelland	Région Suisse du Nord-Ouest	Région Suisse orientale	Région Romandie	Région Tessin	Région Zurich	Canaux directs
Clients privés	Peter Elmiger	Thomas Friedli	Patrick Weibel	Jean-Jacques Isler	Alberto Crugnola	Markus Maag	David Andrae*
Clientèle Entreprises	Edmund Mayer	Christoph Steiner	Cornelius Pretnar	Vincent Hauser	Paolo Zella	Urs Baumann	Arta Markaj**
Services	Peter Fischer	Martin Kradolfer	Stephan Reichmuth	Laurent Savoy	Alberto Crugnola	Ralph Schürer	–

* Banking Direct Clients privés

** Business Direct Clientèle Entreprises

Région Mittelland

Berne: Zeughausgasse, Berne Brünnen; Bienne, Brigue, Burgdorf, Langenthal, Lucerne, Schönbühl, Schwyz, Soleure, Sursee, Thoune

Région Suisse du Nord-Ouest

Aarau, Bâle: Aeschenplatz, Gundelitor; Frick, Lenzburg, Liestal, Olten, Reinach (BL), Riehen, Wohlen, Zofingue

Région Suisse orientale

Amriswil, Buchs (SG), Coire, Frauenfeld, Kreuzlingen, Pfäffikon (SZ), Rapperswil, Saint-Gall, Schaffhouse, Wil, Winterthour

Région Romandie

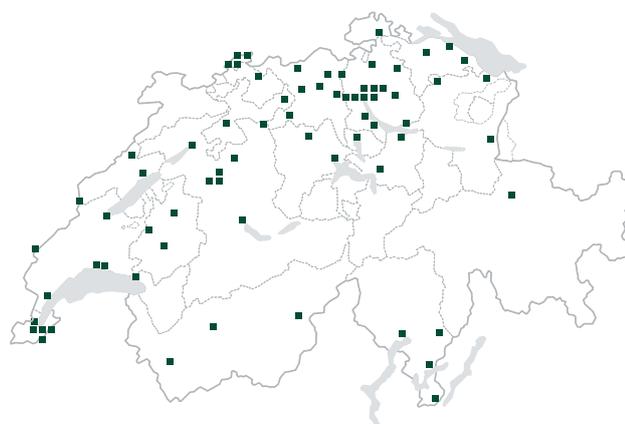
Aigle, Balexert, Bulle, Fribourg, Genève: Carouge-La Praille, Chêne-Bourg, Mont-Blanc, Rue Pierre-Fatio; La Chaux-de-Fonds, Lausanne: Place de l'Europe, Rue Madeleine; Martigny, Meyrin-Vernier, Morges, Neuchâtel, Nyon, Sion, Vevey, Yverdon-les-Bains

Région Tessin

Bellinzone, Chiasso, Locarno, Lugano

Région Zurich

Affoltern am Albis, Baden, Brugg, Bülach, Thalwil, Uster, Wädenswil, Wallisellen Richti, Zoug, Zurich: Altstetten, Limmatplatz, Oerlikon, Seidengasse, Stockerstrasse



Impressum

Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich, www.banquemigros.ch
 Service Line 0848 845 400, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h, le samedi de 8 h à 12 h
 Typographie: Feldner Druck AG, PrePrintStudio